

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

JOURNAL D'AGRICULTURE,

ET

TRANSACTIONS

DE LA

Société d'Agriculture du Bas-Canada.

VOL. 5.

MONTREAL, MARS, 1852.

No. 3.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET FERMES-MODELES.

L'établissement d'Ecoles d'Agriculture et de Fermes-Modèles occupe considérablement l'attention du public, au moment actuel, et il est probable que la Législature s'occupera de cet important sujet, dans sa prochaine session. Comme il est probable que ces institutions auraient une très grande influence sur le progrès futur du pays, la Législature ne saurait y apporter trop d'attention et de réflexion, afin d'en venir d'un coup à un plan judicieux pour leur administration. Nous croirions pouvoir être capable de suggérer de très bons règlements pour ces institutions, comme le pourraient faire plusieurs autres personnes; mais tous ces plans demandent une considération sérieuse de la part des représentans du peuple assemblés en parlement de toutes les parties de la province. S'il est proposé plusieurs plans différents, on pourra, peut être, y trouver de quoi en faire un *qui approche* de la perfection. Nous disons *approchant* de la perfection, parce que ce ne sera qu'après que le système aura été en pleine opération, pendant quelque temps, qu'on en pourra découvrir les défauts, ainsi que les améliorations qu'il conviendrait d'y faire. Mais, quelque soit chez nous le désir de voir des écoles d'agriculture et des Fermes-Modèles établies dans chacune des paroisses du Bas-Canada, nous prendrons la liberté de suggérer qu'il serait à propos de se mettre d'abord en état de se régler d'après l'expérience, en formant un de ces établissemens à Montréal et un autre à Québec, ou un, au plus, dans chaque district du Bas-Canada. On verrait alors jusqu'à quel point ils réussiraient, et l'on au-

rait des jeunes gens instruits à ces établissemens en état de se charger de l'administration d'établissemens semblables, dans d'autres endroits. On ne pourrait pas trouver mauvais que des municipalités ou des particuliers établissent des Fermes-Modèles et des Ecoles d'Agriculture là où ils le jugeraient à propos; mais s'il fallait à ces institutions une aide pécuniaire de la part du gouvernement, il serait prudent de se borner à une seule dans chaque district du Bas-Canada, *jusqu'à ce que l'expérience et la pratique* eussent fourni toutes les connaissances nécessaires pour les bien conduire. Quelque plan qu'on adopte, il faudrait avoir soin que les écoles d'agriculture et les Fermes-Modèles fussent situées de manière à ce que les élèves pussent se rendre facilement à leurs églises respectives, les dimanches et les fêtes. Ces écoles ne peuvent pas être restreintes à des élèves d'une croyance particulière plutôt que d'une autre, mais doivent être ouvertes à tous les enfans, ou jeunes gens, de quelque religion qu'ils soient. Il ne serait guère possible d'avoir pour ces écoles des chapelains qui officieraient pour une secte ou croyance distincte, et conséquemment, tout ce qu'on peut faire, c'est que les écoles soient situées de sorte que les élèves puissent fréquenter leurs églises respectives, le dimanche, et soient forcés à le faire par les administrateurs de ces écoles. Ni père ni mère ne voudraient que leurs enfans fussent placés de manière à ne pouvoir pas assister au service de leur culte religieux, et c'est ce qui arriverait, s'ils étaient envoyés à une école qui serait trop éloignée des églises de leur religion. Il serait aussi à désirer que ces institutions fussent d'un accès facile pour les parens ou les tuteurs des élèves;

ainsi que pour ceux qui voudraient voir ces établissemens, afin d'y puiser des connaissances usuelles. Nous nous étions proposé de soumettre, dans le présent numéro, un plan pour ces écoles d'agriculture, mais nous sommes forcé de le remettre au prochain.

En même temps qu'on établirait des Ecoles d'Agriculture et des Fermes-Modèles, on pourrait introduire dans toutes les écoles élémentaires de campagne, des *Catéchismes Agricoles*, afin de donner aux enfans quelque idée de la bonne économie rurale. Il y en a qui croient que des établissemens formés pour l'enseignement de la théorie et de la pratique de l'agriculture exigeraient de très grandes dépenses; mais ceux qui pensent ainsi oublient combien il a été approprié et dépensé d'argent, annuellement, depuis un nombre d'années, pour d'autres arts et d'autres sciences, qui ne sont pas, à beaucoup près, d'une aussi grande importance pour la population du Canada, que l'est l'agriculture. Le temps est venu, nous l'espérons, où il sera rendu justice à cette importante branche d'industrie, et nous nous flattons qu'il ne sera rien omis ni oublié de tout ce qui est capable d'en avancer le perfectionnement et d'en assurer la prospérité. Il y a sans doute dans le pays des agriculteurs très entendus et très capables d'enseigner la pratique de l'agriculture, mais sont-ils disposés à entreprendre de le faire, et d'aller, dans cet enseignement, aussi loin que le demandent les besoins du pays? et s'ils le faisaient, l'instruction serait-elle moins coûteuse, et serait-elle plus complète pour ceux qui la recevraient, que s'ils l'obtenaient à des écoles d'agriculture et à des Fermes-Modèles conduites d'après des réglemens judicieux et dirigées avec prudence et habileté? Nous sommes à peu près convaincu qu'il n'en serait pas ainsi. On pourrait aussi répugner beaucoup à envoyer des jeunes gens chez des cultivateurs, pour y recevoir une instruction qui ne pourrait pas être complétée. Peu de parens, parmi la population franco-canadienne, consentiraient à envoyer leurs fils chez des fermiers d'origine britannique et d'une religion différente de la leur; mais à part de cette objection ou de

cette difficulté, comment les jeunes gens pourraient-ils être instruits dans les autres branches de l'éducation chez des cultivateurs? Si on veut rendre l'enseignement agricole et l'instruction dans la théorie et la pratique de l'agriculture accessibles à ceux qui désirent devenir des agriculteurs, on ne le peut faire dans ce pays qu'au moyen d'institutions publiques établies pour cette fin. L'éducation nécessaire pour devenir un agriculteur pratique est bien différente de celle que doit recevoir un jeune homme pour entrer dans l'état ecclésiastique, ou pour être avocat ou notaire, médecin ou marchand: les moyens d'acquérir facilement la connaissance pratique de toutes ces professions sont nombreux, mais ils manquent pour le jeune cultivateur: si ce dernier ne peut apprendre l'agriculture chez son père, où et comment l'apprendra-t-il? Comme nous l'avons remarqué plus haut, tout s'oppose ici à ce que les jeunes gens soient envoyés chez des cultivateurs pour y être instruits: ceux des cultivateurs qui seraient les plus capables d'instruire des jeunes gens dans leur art, pourraient n'être pas disposés à en prendre chez eux, pour cette fin, ou à encourir la responsabilité qui s'en suivrait. D'autres pourraient en prendre pour faire leur ouvrage, et dans ce seul but, sans s'occuper beaucoup d'autre chose, sinon de voir à ce qu'ils travaillent. Nous laissons à ceux qui auraient des jeunes gens à faire instruire dans la pratique de l'économie rurale à voir quelle méthode d'instruction ils préféreraient, de celle qui serait reçue aux Fermes-Modèles et aux Ecoles d'Agriculture, ou de celle qui pourrait être obtenue chez un cultivateur.

NECESSITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

(PAR M. OSSAYE.)

Depuis peu de temps, seulement, des hommes de génie ont fait sortir l'Agriculture du faux jour sous lequel on s'était plu jusque-là à la contempler; ils lui ont tracé un cadre et en ont fait une science presque exacte, avec ses axiomes, ses propositions résolues et, à la vérité, bien des problèmes encore à résoudre. C'est surtout aux efforts et aux talents des Young (Arthur), des Thaër, des Dombasle et des Schwertz que

nous sommes redevables de ce pas immense fait dans la voie du progrès. Cependant, leurs livres, non plus que ceux des savans qui les ont suivis, n'ont pu jamais faire qu'un très-petit nombre d'agriculteurs dignes d'eux. Pourquoi ? Faut-il en conclure que les immortels ouvrages de ces hommes célèbres ne sont qu'un foyer d'erreurs ? non certes. C'est que ces ouvrages peuvent bien faire un agronome, mais sont insuffisans pour faire un agriculteur.

L'agronome est celui qui sait la science et peut parler. Dans l'agriculteur, il y a plus qu'un agronome, il y a aussi l'homme d'action. Si l'étude de la science peut faire l'agronome, il n'y a que l'éducation et l'habitude de la vie des champs qui puissent faire le praticien. Pour préciser encore davantage mon idée, je vous dirai, messieurs, que je reconnais dans l'agriculteur deux qualités qui n'existent pas dans l'agronome, et ces qualités sont le talent de l'ouvrier et le tact de l'administrateur.

Aujourd'hui, il en est de l'agriculture comme de toutes les hautes industries; elle a sa science, son art et son métier.

La science seule fait l'agronome; la pratique éclairée par la science fait l'art; et la pratique aveugle, qui tient tout son savoir des vieilles traditions, constitue le métier.

C'est pour élever le métier à la hauteur de l'art que les hommes éminens dont je viens de vous parler ont imaginé l'enseignement agricole, et, aujourd'hui, on peut le considérer à juste titre, comme un des plus puissans moyens de répandre le progrès et de prévenir les effets funestes des meilleures méthodes, des meilleures doctrines mal comprises.

Je n'entreprendrai pas, maintenant, de vous énumérer les grands avantages que le pays, en général, retirera infailliblement de l'amélioration de sa culture; je ne ferai que vous parler de vos intérêts les plus chers, de l'avenir de votre jeunesse.

Depuis longtems, vos terres, fatiguées par un mauvais système de culture, refusent aux efforts de l'habitant ce qu'autrefois, dans des conditions meilleures, elle rendaient, sans peine, à ses ancêtres; par suite, ses ressources n'étant pas en rapport avec ses besoins, vous voyez, chaque année, grand nombre de jeunes gens, l'espoir de votre pays, aller, sur une terre étrangère, vivre du pain de l'exil; par cette émigration, vos forces s'épuisent, vos campagnes deviennent désertes et les bras manquent à ceux qui restent pour cultiver le sol abandonné; et encore, si vous n'aviez d'autres maux à déplorer! mais si vos cœurs souffrent de voir les enfans du pauvre aller offrir à l'étranger leurs

bras et leur intelligence, vous ne devez pas moins être affligés de voir ceux qui vous restent, les enfans du riche, dépenser en pure perte, au sein d'une vie oisive, l'instruction qu'ils ont reçue et, souvent, le patrimoine de leur famille.

Il est vrai, le Bas-Canada manque de débouchés pour sa jeunesse; vous ne possédez que peu de manufactures, vos mines ne sont point fouillées, les arts et les sciences ne vous offrent que de faibles avantages, vos administrations sont envahies, vos professions libérales sont encombrées, vous n'avez pas même les tristes ressources de la carrière militaire qui, en Europe, fait vivre des milliers d'hommes, en attendant qu'une mort prématurée les moissonne; vous n'avez pour vous que votre sol, mais votre sol n'est-il rien ?

Selon moi, messieurs, votre pays peut retirer de l'agriculture des ressources immenses. Vos terres ne sont que fatiguées; par leur composition, elles ne le cèdent en rien aux meilleures terres d'Europe; votre climat est très favorable à la culture, car, ces hivers rigoureux, que l'habitant considère comme un fléau, reposent et ameublissent ses terres et lui épargnent bien des travaux. Durant l'été, la chaleur des jours et les rosées bienfaisantes des nuits favorisent et précipitent cette belle végétation, que l'on ne saurait trop admirer; il ne manque à vos cultivateurs que de connaître les moyens de tirer parti de ces dons du ciel, et ces moyens, il n'y a que l'enseignement agricole qui puisse les lui suggérer.

Que l'enseignement agricole s'établisse et se propage dans toute l'étendue de votre province, et alors vous ne verrez plus vos laborieux enfans quitter leurs foyers, parce qu'ils sauront que le sol de leur patrie peut, quand il est travaillé avec intelligence, produire plus encore que tout autre; et les jeunes hommes doués de fortune et d'instruction ne dédaigneront plus un métier que la science aura relevé à leurs yeux, et seront heureux de n'être plus forcés de demander à des professions ingrates un moyen d'occuper inutilement leurs loisirs.

Je n'insisterai pas davantage sur la nécessité de l'enseignement. Je vais maintenant m'appliquer à vous démontrer comment, à mon point de vue, l'enseignement agricole devrait être organisé dans la province pour obtenir de prompts et heureux résultats, et en même tems, quel rôle votre institut devra jouer dans l'ensemble du système.

Dans le courant du mois de juillet dernier, messieurs, j'ai eu l'honneur de vous présenter un mémoire dans lequel je traitais sommairement la question que je vais reprendre aujourd'hui.

d'hui. Bien que vous ayez gratifié mon travail d'un sentiment d'approbation, vous n'avez pu prendre en considération les différentes mesures que je vous proposais, parce qu'alors il ne vous était pas possible de réaliser vos projets. Mais aujourd'hui que les choses sont changées, et que vous avez pu, sans secours étrangers, jeter la base de l'édifice de lumières que vous aviez en vue, je crois qu'il est opportun de vous rappeler les passages de ce mémoire qui peuvent avoir quelques rapports avec la situation présente.

Au titre du degré de l'École, je vous disais : " au lieu d'établir, de suite, un vaste plan d'enseignement agricole, une école normale pour créer des professeurs, des écoles du 2me degré pour former des agens subalternes; négligeons et l'école normale et celles de 3me degré, et composons, pour commencer, avec quelques élémens étrangers et ceux qui sont sous notre main, une école mixte, &c." Puis plus bas, j'ajoutais : " plus tard, lorsque l'enseignement agricole, ainsi organisé, aura inspiré la confiance si nécessaire à son progrès, vous pourrez grandir votre plan. L'école qui nous occupe, par son expérience et par ces lumières, aura des droits à devenir une institution mère, une institution normale, et sera capable de fournir des directeurs habiles à des écoles de 2me et 3me degré, &c." Aujourd'hui, je persiste dans ma première idée; vous ne pouvez réaliser, effectivement et de suite, un vaste plan d'enseignement agricole dans toute l'étendue de la province, mais vous pouvez tracer ce plan, et par des efforts soutenus et bien combinés, arriver plus tard à son exécution.

Créer, aujourd'hui, un Collège, sans vues ultérieures, serait certainement d'un bon effet pour l'agriculture, mais une mesure bien restreinte. Non, telles ne sont pas vos dispositions. Le titre d'Institut que vous avez donné à votre établissement, et le rapport que votre comité a fait, l'an dernier, au gouvernement, sur les moyens d'améliorer l'agriculture canadienne, me prouvent que vous avez, depuis longtemps, compris la nécessité d'un système d'enseignement qui, pour être efficace, devait être établi sur de larges bases.

L'enseignement agricole, tel que je le comprends et tel que je voudrais le voir établi dans votre province, est de 1er, 2me et 3me degré.

L'école de 3me degré n'est autre chose que l'école primaire déjà existante, qui aurait pour but de perfectionner le métier.

L'école de 2me degré serait une école attachée à une Ferme-Modèle, où les jeunes gens

apprendraient l'art de l'agriculture, ou la pratique éclairée par la science. Une de ces écoles serait établie dans chaque comté, sous la direction de la société d'agriculture de ce comté.

Enfin, votre Institut serait l'école de 1er degré, ou école normale, chargée de former des hommes capables de régir les deux autres.

Ce cadre peut vous paraître immense, mais, je vais vous démontrer qu'il est indispensable de le former pour l'avenir, et de plus, qu'il est possible de le mettre à exécution, dans un temps plus ou moins reculé.

Des Ecoles de 3me Degré, ou Ecoles Primaires.

Si vous voulez, messieurs, améliorer promptement et d'une manière sensible l'agriculture de votre pays, vous devez agir sur les masses, et prendre, dès son enfance, la génération qui croît, pour la préparer à un nouvel ordre de choses. En conséquence, c'est dans les écoles primaires que vous devez commencer l'enseignement agricole. Il n'est pas nécessaire de dire que l'on n'ira pas trop loin, et que l'on n'entreprendra pas de descendre, avec les enfans, jusqu'aux détails de la culture; il suffira de répandre, dans ces écoles, des livres contenant les grands principes de la science, dont l'aridité pourrait être habilement déguisée sous les apparences plus douces de la morale et de la religion.

Il me semble qu'il serait tout aussi sensé et tout aussi facile d'enseigner à lire à un enfant, au fils d'un agriculteur, au moyen d'un A B C D, dont les mots seraient disposés de manière à exprimer des axiomes d'agriculture, plutôt que des faits historiques ou autres, qui n'auront jamais aucun rapport avec sa profession.

Ne pourrait-on pas aussi inspirer à cet enfant l'horreur du vice, tout en servant la cause de l'agriculture? oui assurément; disons-lui, par exemple, que la paresse est la mère de bien des maux qui affligent les hommes en général, et l'agriculteur en particulier; que tout habitant qui laisse ses animaux exposés aux intempéries de l'atmosphère, durant tout un hiver rigoureux, pour éviter la peine de les panser à l'étable, commet non-seulement un acte de paresse coupable, mais encore un acte de barbarie, dont il sera nécessairement puni par la mort d'une ou plusieurs de ces pauvres bêtes et par bien d'autres maux encore.

Il est certain que cet enfant, en rentrant chez son père, lui racontera, lui lira même la leçon, et, peut-être, contribuera à modifier cette odieuse coutume. Si cette leçon ne parvient

pas à corriger le vieil entêté, soyez bien assuré, qu'au moins elle produira sur l'esprit de l'enfant une profonde impression.

D'abord vos écoliers apprendront machinalement les principes que vous voudrez inoculer en eux, comme ils apprennent toutes choses, mais, plus tard, ils sauront en tirer bon parti, quand les circonstances s'en présenteront. Les impressions de la plus tendre enfance restent toujours, et sont les dernières à nous abandonner; de plus, elles sont d'un effet immense sur les destinées de celui qui les a reçues; c'est pourquoy on ne saurait trop veiller à la première éducation et à la première instruction des enfans.

Ces élémens de la science produiraient des effets encore bien plus satisfaisants s'ils étaient professés par des instituteurs, amis de l'agriculture, sans être agriculteurs, et qu'une ou deux années de séjour à l'Institut auraient façonnés pour répandre, avec intelligence, le bien que la société attend d'eux.

Et, messieurs, quand de pareils moyens n'accréditeraient qu'une seule bonne idée parmi les habitans des campagnes, ne serait-ce pas assez pour leur justification? Pensez-vous que si vous étiez assez heureux pour apprendre aux enfans de ce jour, qui, dans vingt ans, seront possesseurs du sol canadien, ce seul grand axiome de la science: "La terre ne rend qu'à proportion de ce qu'on lui donne," vous n'auriez pas assez fait pour avoir bien mérité du pays? oh! si assurément. Enfans canadiens, qui voyez vos pères dédaigner les riches engrais que réclament leurs terres, apprenez que la terre ne rend qu'à proportion de ce qu'on lui donne; ne retenez, si vous le voulez, que cette grande vérité et votre avenir sera heureux, car vos terres renâtront à leur première fertilité, et l'abondance sera dans vos familles; et dans vos moments de réjouissances, vous trouverez, j'en suis sûr, un sentiment de reconnaissance, un souvenir pour les hommes de qui vous tiendrez le secret de votre bonheur.

C'est aussi, messieurs, dès son bas âge, que je voudrais apprendre à l'enfant du cultivateur à aimer son métier, et que je voudrais le lui présenter affranchi des préjugés qui lui nuisent et dépouillé de tout ce qu'il peut avoir de flétrissant à ses yeux. Toutes ces choses sont possibles; il ne s'agit que de les vouloir. Déjà, par ces moyens, vous obtiendriez, non des jeunes gens instruits, mais des jeunes gens disposés à recevoir l'instruction dont vous leur aurez fait pressentir les immenses avantages. Alors vous aurez surmonté un grand obstacle, car, remarquez bien, messieurs, que dans tous

vos efforts tendant à répandre la lumière et le progrès, vous aurez fortement à lutter contre le mauvais vouloir, et le mauvais vouloir, chez le cultivateur, n'est qu'une inspiration de la défiance et des préjugés, qui passeront toujours des parens aux enfans, par la voie de l'éducation de famille, si, par une éducation plus adroite, vous ne détruisez cette défiance et ces préjugés dans l'esprit de l'enfant.

Une fois l'homme disposé à s'instruire, l'ignorance est à demi vaincue, car les préjugés sont en fuite. Eh bien! profitons de ce premier succès, prenons ce jeune homme dans ces heureuses dispositions, et facilitons lui les moyens de recevoir cette instruction pour laquelle nous l'avons prédisposé.

C'est ici, messieurs, que les écoles secondaires ou le 2me degré trouvent leur place.

Des Ecoles de 2me Degré ou de Comté.

Lorsqu'un bon cultivateur, atteint de cette fièvre de progrès, qui commence à envahir même les plus paisibles campagnes, veut que son fils en sache plus que lui, que fait-il? le major Campbell vous l'a dit, messieurs, à l'époque de la constitution de votre société, et je vais vous rapporter ses paroles frappantes de vérité:

"En plus d'une occasion, dit le major, un cultivateur est venu me trouver, et m'a exprimé le désir de donner à son fils, qui paraissait avoir quelques talents, une bonne éducation: et il a été alors question de savoir comment cela se pourrait faire: ou il faut que l'enfant aille à l'école élémentaire, où je crains qu'au moment actuel il n'apprenne que peu de choses, ou il faut qu'il soit envoyé à un collège où on lui enseignera les mathématiques, le latin et le grec: et quand il aura achevé son cours d'études, il retournera chez son père, pour être choyé et gâté par ses trop indulgens parens: tout fier de la bonne éducation de leur fils. Soccupe-t-il maintenant à aider son père dans la culture de sa terre? Non, une telle occupation est devenue au-dessous de la dignité de ce jeune savant. Il faut maintenant qu'il soit un avocat ou un médecin, et qu'il ajoute un individu à l'une de ces professions déjà encombrées: la maison de son père, la demeure de son enfance est méprisée: le capot d'étoffe du pays est remplacé par un habit de drap d'Europe: il établit sa résidence dans un village, administre la loi ou la médecine à tout habitant qui veut lui confier le soin de ses affaires ou de sa personne, et parle politique à tort et à travers, toutes les fois qu'il peut réunir deux ou trois voisins."

Messieurs, ce tableau est loin d'être surchargé, mais ce bon père de famille qui rêve un meilleur avenir que le sien, pour son fils, est-il blâmable? peut-être vais-je pouvoir le disculper. Cet homme depuis son bas-âge s'est constamment trouvé face à face de son ignorance, dont le poids écrasant a toujours été un obstacle insurmontable au développement de ses idées intimes, de ses idées innées : il voit sur cette terre deux classes d'hommes, l'une, puissante, qui commande à l'autre, et lui, appartient à celle qui obéit. Quelle est cette souveraine? c'est la classe qui jouit des bienfaits de l'instruction. Il voit tous les biens qui peuvent flatter l'homme du côté de cette classe privilégiée, titres, honneurs, richesses, gloire et tous les autres élémens qui constituent cette atmosphère de bonheur dans laquelle il ne vit pas. Il a vu la noblesse du génie supplanter la noblesse du sang et braver le niveau de l'égalité. Il est appelé enfin chaque jour à admirer les merveilleuses créations de l'esprit humain, toutes filles de l'instruction; et vous ne voudriez pas qu'en présence de ces frappantes vérités, son cœur paternel ne s'émeuve pas? Non, il n'en sera pas ainsi. Si lui, paria de la génération qui passe, il n'a pu jouir de tous ces bienfaits d'une civilisation qui lui est étrangère, son fils du moins sera plus heureux, il ira au collège, il fera ses *humanités*, et alors la porte de ce monde féérique lui sera ouverte, et puis quel bonheur pour ce bon père de pouvoir dire : mon fils l'avocat, mon fils le docteur. Noble ambition trop souvent mal récompensée.

Accusez-nous maintenant les collèges de donner aux jeunes gens une instruction qui n'est pas en rapport avec leur future position sociale? Non, messieurs, nous ne serions pas plus raisonnables qu'en blâmant la noble mais trompeuse ambition du père de famille. Les collèges classiques de la province sont ce qu'ils doivent être; ces foyers de lumières sont à leur place, car, si l'agriculture a besoin d'instruction, les sciences, les arts, l'industrie, le commerce, au point où ils sont arrivés, réclament aussi impérieusement des moyens de soutenir leur éclat; et notre religion n'a-t-elle plus besoin d'apôtres!

Que faire donc? pour aider à l'agriculture sans nuire à d'autres intérêts? messieurs, je ne vois qu'un moyen : créez des écoles spéciales d'agriculture, des écoles de 2^{me} degré, ce sont ces collèges qui auront pour but de donner aux jeunes gens une instruction en rapport avec leur future position sociale, de satisfaire la trop juste ambition des pères de famille, en donnant à leurs enfans des connaissances qui les met-

tront en état d'apprécier le bonheur que procure la vie champêtre et les ressources immenses que recèle votre sol et que méconnaît l'ignorance; et sont enfin ces écoles qui apprendront à l'agriculteur que son noble front peut envisager les plus hautes positions sociales sans avoir rien à leur envier.

Il serait superflu de faire aujourd'hui le programme des cours de ces collèges, qui ne sont encore qu'à l'état de projet; seulement, je puis émettre un vœu dont la réalisation appartiendra exclusivement à l'école normale, et pourra seule rendre possible l'existence de ces écoles; c'est que l'instruction agricole de 2^{me} degré ne dépasse pas les besoins qui l'auront nécessitée, et soit cependant aussi complète que l'exige la condition d'un homme qui possède quatre-vingt dix arpens de terre, c'est-à-dire une petite fortune, une honnête aisance, l'aisance ordinaire du cultivateur canadien.

Deux raisons majeures me font émettre ce vœu.

La première est fondée sur le vif désir que j'éprouve de voir le plutôt possible tout votre sol défriché et votre population agricole devenir compacte et puissante, par un système d'instruction opposé à celui qui aurait pour effet immédiat de lui enlever beaucoup de bras et l'élite de son intelligence; je m'explique :

Il ne faut pas être grand observateur pour remarquer que les hommes instruits sont généralement poussés vers les professions qu'ils embrassent, la majeure partie, par une inclination naturelle, quelques-uns par les circonstances, très-peu par cette force qui domine toutes les autres, le besoin, et encore ceux-ci nourrissent-ils toujours, au fond de leur esprit, l'idée de s'affranchir quand la circonstance s'en présentera, de l'état de contrainte où la nécessité les maintient. Pourquoi en serait-il autrement de l'agriculteur? pourquoi le fils de l'agriculteur serait-il plutôt secrètement appelé vers la profession de son père que le fils du médecin, de l'avocat n'est appelé vers la médecine, le barreau? je n'en vois nulle part la raison, et une longue fréquentation des gens de la campagne m'a appris qu'il n'en est pas ainsi.

En conséquence, si dans ces écoles secondaires, on donnait un enseignement théorique supérieur qui nécessitât l'étude préliminaire des sciences exactes, il pourrait arriver que parmi les élèves qui auraient fait ces études, il s'en trouvât un très grand nombre auxquels l'existence du cultivateur serait loin de sourire, et qui se voyant, ou se croyant, capables de faire toute autre chose, quitteraient la profession de leur père pour se lancer dans la vie aventureuse.

Si, au contraire, ces écoles n'avaient d'autre but que d'enseigner aux jeunes gens les moyens pratiques de tirer du sol le meilleur parti possible, vous n'auriez pas à craindre ces divagations, parce qu'ils ne se sentiraient capables que de ce qui leur aurait été enseigné, la culture de leur champ.

L'avancement de l'agriculture n'aura nullement à souffrir de ce système d'instruction, car de même que la médecine est l'art de guérir les maladies et non de les expliquer, de même l'agriculture est l'art de créer des produits animaux et végétaux, et non d'expliquer ces productions. Malheureusement, on confond toujours l'art avec la science; or, ce n'est pas la science que l'on devra professer dans les collèges secondaires, mais bien l'art agricole. Qu'importe en effet à l'agriculteur de savoir comment le plâtre agit sur la végétation? il lui suffit de savoir que le plâtre est bon pour le développement rapide des légumineuses; qu'importe au malade de savoir comment le médicament opérera sur ses organes affectés, pourvu qu'il en éprouve du soulagement? s'il a confiance dans la médecine, il suivra la prescription du docteur; si l'élève a foi dans la science agricole, il mettra à profit la leçon.

Le second motif qui me détermine à ne vouloir admettre dans les collèges secondaires qu'un enseignement suffisant aux besoins de la généralité des cultivateurs, c'est que je suis convaincu que pour trop élever les études on n'arriverait à rien. En effet, le nombre des jeunes gens qui pourraient suivre la science agricole jusque dans les hautes régions des cours supérieurs serait très minime, et alors le but serait manqué. Car, bien que j'apprécie à leur juste valeur les avantages que le pays pourrait retirer de la culture modeste de quelques savans, je pense que ces avantages ne seraient rien en comparaison des améliorations culturales, quelques infimes qu'elles soient, exécutées par la masse générale des travailleurs.

Si maintenant, messieurs, j'aborde le côté pratique du plan; je vois que sa réalisation, pour être difficile, n'est pas moins possible.

Déjà, un côté du cadre, les écoles primaires, existent avec une bonne organisation; il ne manque à ces institutions, pour remplir nos vœux, que les petits ouvrages élémentaires dont vous ai parlé plus haut, et certes, le défaut de pareils livres ne me paraît pas être un obstacle insurmontable, car, s'ils n'existent pas, ils sont faciles à créer. Il n'y a donc, pour cet objet commencement, qu'à vouloir pourvoir. Peut-être, messieurs, les directeurs de ces écoles ne jouissent-ils pas tous des capa-

ités que nécessiterait la mission importante qui leur serait confiée, mais si, comme je vous l'ai déjà observé, ceux qui aspireront désormais à enseigner dans les paroisses venaient passer un an ou deux à l'institut, on pourrait être assuré de posséder dans dix ans, une corporation d'instituteurs à la hauteur de son mandat. Pour commencer, on se contenterait de tirer parti de ceux qui sont en charge. Si je passe aux écoles de deuxième degré ou de comté, je trouve plus de difficultés, parce que tout manque, hommes et argent. Quand je dis hommes, je ne prétends pas dire qu'il manque, dans chaque comté, d'agriculteurs capables d'enseigner, mais ces hommes ne sont pas pénétrés de l'esprit unique qui devra animer tout le corps d'enseignement agricole, esprit que l'on ne pourra puiser qu'à l'institut.

Mais, messieurs, ces difficultés se réduisent, pour moi, à une question de tems. Pendant que l'institut que vous venez de fonder, travaillera activement à former les hommes qui devront un jour diriger ces fermes-écoles régionales, les sociétés d'agriculture de comté auront tout le tems nécessaire pour pourvoir à la création de leur établissement. Je ne me permettrai pas de m'initier dans leurs affaires et d'analyser leurs ressources; seulement, je me hasarderai à dire que si chaque année, elles mettaient en réserve le montant de l'allocation qu'elles reçoivent du gouvernement, après 4 ou 5 ans, elles auraient un capital qui ne demanderait plus que quelques petits renforts pour suffire à la fondation de leur école. Et n'en doutons pas, les comtés retireront cent fois plus de bien de pareilles institutions que de leurs exhibitions annuelles, quelques soient leurs avantages.

Si toutefois ces ressources ne suffisaient pas, vous avez tout lieu d'espérer, messieurs, que le gouvernement, dans sa sollicitude pour la prospérité du pays, trouvera un puissant motif pour venir en aide aux Sociétés de Comté.

De l'Institut ou Ecole Normale.

Je viens de vous dire, messieurs, que l'institut serait destiné à former les directeurs des deux autres degrés; nous devons, en conséquence, dès ce jour, donner aux jeunes gens qui viendront suivre les cours une instruction conforme au but que nous nous proposons d'atteindre, c'est-à-dire, aussi complète que possible.

Remarquez bien, cependant, que j'ai raisonné jusque là sur une hypothèse, et que pour vous avoir dit que vous ne deviez organiser votre institut qu'en vue d'un plan général d'enseignement, je ne vous ai pas néanmoins engagé à travailler *exclusivement* dès aujourd'hui.

à l'exécution de ce plan. Bien au contraire, nous devons commencer, comme pour un établissement isolé, et nous attacher à démontrer, par son succès, que l'enseignement agricole n'est pas une utopie et mérite la confiance des pères de famille et l'attention de votre gouvernement.

Vous ne devez jamais exclure de l'institut les jeunes gens qui désireront recevoir une instruction complète, perfectionnée, sans toutefois prétendre à la direction d'une école secondaire. Vous devriez, tout au contraire, faire tous vos efforts pour attirer à vous tous ceux qui auront une vocation bien décidée pour la vie des champs et qui, par leur future position de fortune et leur instruction littéraire ou autre, pourront un jour tenir le premier rang dans la société. En effet, messieurs, ces jeunes hommes, après avoir suivi nos cours, pourront se placer à la tête d'exploitations considérables et formeront, après vous, l'avant-garde du progrès de la science dans le pays. C'est à eux que vous confierez le soin de continuer l'œuvre immense que vous commencez aujourd'hui ; ce sont eux, enfin, qui un jour siégeront à vos places, pour délibérer sur les grands intérêts agricoles du Canada.

Vous ne pouvez non plus travailler exclusivement dans l'intérêt de cette classe privilégiée : il est utile que dès le commencement, vous montriez aux gens du métier, aux cultivateurs praticiens, qu'ils sont spécialement l'objet de votre sollicitude.

En conséquence, ayant égard et aux intérêts présents et aux intérêts futurs, je puis résumer ainsi les avantages que le public doit attendre de votre institut.

Accueillir tous les jeunes gens, de quelque condition qu'ils soient, qui auront une vocation prononcée pour la vie des champs.

Donner à ceux qui, par leurs facultés pécuniaires et leurs capacités, peuvent espérer de devenir un jour chefs de grandes exploitations, une instruction agricole aussi complète que possible.

Donner aux jeunes gens moins favorisés de la fortune et de l'instruction des lumières qui, en eux, éclaireront le métier et pourront l'élever à la hauteur de l'art ; et inspirer à tous le sentiment de la noblesse de leur profession, et le goût de toutes les vertus dignes d'elle.

Telles sont, MM., les réflexions que j'avais à vous soumettre sur la grande question qui vous occupe en ce moment.

Je n'ai plus qu'à vous observer que vous êtes merveilleusement placés pour donner au monde l'exemple d'un système d'enseignement agricole

perfectionné appliqué à tout un pays. Vous n'avez pour adversaires ni les préjugés du vieux monde, ni les jalouses prétentions des arts, des sciences et de toutes les industries qui, en Europe, ont toujours traité l'agriculture en sœur bâtarde, et accaparé, au détriment de celle-ci, toutes les intelligences d'élite, tous les capitaux, toutes les faveurs des gouvernements. Votre pays et votre population sont essentiellement agricoles, et vous en serez fiers quand vous pourrez montrer aux pays industriels qu'un peuple d'agriculteurs éclairés a droit au premier rang parmi les nations les plus policées.

Pour moi, messieurs, je serai bien heureux, si je puis faire quelque chose pour l'avancement de votre agriculture et la prospérité de votre pays ; vous pouvez compter sur mon entier dévouement, car j'ai à cœur de reconnaître l'accueil bienveillant que j'ai reçu chez vous et qui, si j'étais ingrat, serait capable de me faire oublier ma patrie.

INSTITUTIONS DE CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE.

(PAR M. KIERSKOWSKI.)

Monsieur le Président et Messieurs :

J'ai vu fonctionner dans ma patrie et en Allemagne, les Institutions du Crédit Foncier et Agricole, et j'ai été témoin de leurs bienfaits. — J'ai également eu occasion d'étudier tout récemment leur mécanisme, et je n'hésite pas à dire, que depuis l'introduction de l'économie politique dans le domaine des sciences, aucune de ses applications pratiques, ayant pour but le progrès et le bien-être général des classes agricoles, ne produisit certainement des résultats plus incontestables et plus multipliés que les institutions de crédit foncier et agricole. Avant d'appeler votre attention sur les avantages directs et, pour ainsi dire, palpables, de ces institutions, permettez que je vous donne une esquisse historique de leur origine.

En étudiant l'histoire du dernier siècle nous voyons l'Allemagne, et particulièrement la Prusse, succombant sous le poids d'une dette écrasante, et à la veille d'une banqueroute générale ; nous voyons, dis-je, cette vaste importante portion du continent Européen non-seulement surgir de la faillite, mais même arriver promptement à une prospérité inespérée et cela, grâce aux institutions de crédit foncier

Ces institutions, comme d'ailleurs toutes les lois humaines, prennent leur origine dans la "nécessité" qui d'après un dicton proverbial, est mère de toutes les inventions.

Après la guerre de sept ans, que Frédéric le Grand avait soutenue contre la moitié de l'Europe, la Prusse se trouvait tellement épuisée et obérée de dettes, qu'il fallut absolument découvrir quelque moyen, pour venir au secours de la propriété foncière et agricole, que les désastres de la guerre frappèrent au cœur même.

Les denrées se vendaient à vil prix, (à plus vil prix même, comparativement parlant, qu'elles ne se vendent aujourd'hui en Canada.)

Les propriétaires de la Silésie, qui, de toutes les provinces de la monarchie prussienne, avait souffert le plus des désastres de la guerre, obtinrent du roi Frédéric II, un sursis de trois ans, pour payer leurs dettes.

Cet état piteux des choses inspira à un négociant de Berlin, du nom de Buring, l'idée de relever le crédit foncier, en substituant à la responsabilité personnelle de chaque débiteur, la garantie collective d'une société de propriétaires engagés par contrat hypothécaire.

L'association Silésienne, formée vers 1770, fort imparfaite d'abord, fut améliorée progressivement, et parfaitement depuis, par l'introduction de la réforme la plus importante, celle de l'extinction de la dette par amortissement.

L'institution de crédit foncier de Pologne a une origine analogue à celle de Silésie; les charges énormes accumulées sur la propriété foncière, par les guerres de Bonaparte dans le grand-duché de Varsovie, ont d'abord fait décréter un sursis au profit des débiteurs. Elles ont ensuite amené une liquidation générale, au moyen du crédit collectif, dont l'organisation dans le royaume de Pologne a profité des expériences chèrement achetées en Prusse.

Dans les autres états allemands, l'origine des institutions de crédit foncier est différente; il serait superflu, messieurs, de les énumérer ici tous.

Je ne puis néanmoins passer sous silence, une institution de crédit foncier, dans le royaume de Hanovre, qui fut fondée pour le

rachat des dîmes, des servitudes et autres droits féodaux.

Cette institution, après avoir affranchi la terre des redevances féodales, lui a procuré les capitaux nécessaires à son exploitation et aux autres besoins de la propriété.

D'autres états allemands ont suivi ultérieurement, dans le même but, une marche analogue; surtout depuis 1815, diverses lois ont autorisé le rachat de la plus grande partie de ces charges.

Les caisses de crédit foncier ont eu pour effet de rendre ce rachat possible, en avançant aux propriétaires de terres en roture, des fonds que ceux-ci ont eu la faculté de restituer à long terme.

Ces opérations, qui ne sont pas encore terminées, surtout en Autriche, ont affranchi en général la propriété. Le cultivateur s'est enrichi, et son aisance a ensuite enrichi la terre. Mais une pensée commune néanmoins a présidé à la création de toutes ces institutions. Cette pensée est celle-ci: Il existe pour le prêteur une multitude de chances de perte: les irrégularités et les lenteurs de la procédure, l'évaluation parfois trop élevée des immeubles, leur dépréciation par suite d'événements imprévus, la nature même du revenu foncier, qui ne répond que lentement aux sacrifices faits pour améliorer le sol; toutes ces circonstances sont autant de causes d'incertitude pour le créancier, et en contribuant à rendre les prêteurs plus réservés, elles forcent les emprunteurs, soit à payer un haut intérêt, soit à engager, à somme égale, une plus grande quantité d'immeubles. Si l'on ajoute à ces circonstances la concurrence que font à l'agriculture le commerce et l'industrie, on comprend aisément que l'emprunt hypothécaire, entouré de formalités gênantes et illusôires, loin d'appeler les capitaux, les effraie et les écarte.

Ce n'est pas tout encore; il est certain que les capitaux qui cherchent un placement sur hypothèque sont inégalement répartis, abondants dans quelques localités, rares dans d'autres. Cette inégalité existe surtout au préjudice de la propriété foncière; l'industrie et le

commerce s'en ressentent moins. Pour les habitans des campagnes, la force des choses crée quelquefois des intermédiaires officieux, qui le plus souvent sont les notaires, mais ces intermédiaires agissent sans lien entre eux, chacun dans le cercle étroit d'une clientèle restreinte. Il résulte de cet état d'isolement, de cette ignorance réciproque des facultés et des besoins respectifs, que des capitaux s'offrent inutilement sur un point, tandis que sur d'autres, ils sont vainement demandés. Le remède à cette situation fautive et fâcheuse est évidemment la création d'un intermédiaire public légalement accrédité, dans le but de mettre en rapport ceux qui désirent placer et ceux qui ont besoin d'emprunter. Telles sont les principales causes qui ont donné naissance aux institutions de crédit foncier.

Ces institutions sont régies dans certains pays par l'Etat; ailleurs c'est une réunion de propriétaires, d'autres fois c'est une association de prêteurs. Voici les avantages que ces associations de crédit foncier offrent respectivement à l'emprunteur et au prêteur.

D'abord à l'emprunteur :

1° Elles lui permettent de trouver un capital, sans l'intervention coûteuse des tiers.

2° Elles lui évitent des demandes imprévues de remboursement.

3° Elles lui donnent le moyen de se libérer par petits versements et à long terme.

4° En le forçant de servir régulièrement ses intérêts, elles lui inspirent un esprit d'ordre qui profite à l'ensemble de son exploitation.

5° Elles font hausser la valeur des biens-fonds, et doublent les forces productives du sol.

Voici les avantages qu'elles offrent au prêteur.

1° Elles lui offrent un placement sûr et un service exact d'intérêts.

2° Elles le dispensent de surveiller l'immeuble hypothéqué.

3° Elles lui épargnent les embarras d'une procédure compliquée, la lettre de gage étant titre paré.

4° Elles lui sauvent les dépenses qu'accompagnent le paiement des intérêts, la rentrée et le placement de capitaux.

Voici, maintenant, l'effet général de ces institutions.

1° Elles abaissent le taux général du loyer de l'argent.

2° Elles sont plus efficaces à empêcher l'usure que les lois les plus astringentes à ce sujet.

3° Elles placent l'agriculture sur le même pied que l'industrie et le commerce.

4° Elles dirigent les capitaux vers la terre, et retiennent les populations au milieu des champs.

5° Elles opposent au morcellement de la propriété un utile contrepoids.

6° Elles rendent la production des produits agricoles plus facile, moins coûteuse, et sans nuire à l'agriculture, elles abaissent, au profit de tous, le prix des matières alimentaires.

En résumé définitif, messieurs, nous avons l'expérience de près d'un siècle, pour garantir de la haute et belle mission que ces institutions ont déjà accomplies et qu'elles continuent d'accomplir, dans les pays qui ont le bonheur de les posséder. La plus grande preuve de leurs bienfaits et de leur solidité, c'est qu'elles ne suivent jamais, ou presque jamais, les brusques oscillations d'autres effets publics, et toutes les fois que les Gouvernemens sont intervenus, dans le but de favoriser ces Institutions naissantes, leur garantie n'a jamais été compromise; en réalité elle est toujours restée purement morale, et je ne doute pas que, si le Bas-Canada avait le bonheur de les voir naturaliser sur son sol, elles ne l'affranchiroient, comme elles ont affranchi l'Europe centrale des anciennes servitudes et redevances féodales; elles contribueraient à empêcher l'émigration de la population Canadienne vers l'Ouest; elles favoriseraient la colonisation des Townships, et en dernière analyse, elles contribueraient à rendre aux terres épuisées par une longue et imprevoyante culture, leur fertilité proverbiale et antique.

Comment on guérit la maladie des pommiers.—
Nétoyez avec une brosse les taches blanches et rouges de l'arbre, et oignez les places infectées avec un liquide composé d'huile de baloïne et de tabac d'Ecosse.

COURTES REFLEXIONS SUR LES MOYENS
D'AVANCER L'AGRICULTURE EN CANADA
COMME SCIENCE ET COMME INDUSTRIE.

(PAR M. TACHÉ.)

Nous sommes en Canada parfaitement situés pour tourner nos regards et nos efforts vers l'Agriculture, nière source du bonheur des peuples. Nous pouvons grandir éloignés de ces préoccupations, de ces tempêtes qui agitent d'autres petits peuples. Nos revenus ne sont pas absorbés par l'entretien des armées, des flottes et des relations étrangères; l'intelligence du pays n'a pas à se perdre dans le dédale des combinaisons diplomatiques, et nous sommes protégés dans nos libertés, dans notre industrie, dans nos efforts vers le bien, par une marine à l'équipement de laquelle nous ne contribuons en rien.

Le Canada offre aujourd'hui cet heureux mélange de grands et de petits propriétaires, les premiers très peu nombreux, et cela est excellent, les seconds formant la masse de la population, et ceci vaut mieux encore: les premiers, s'ils comprennent leur mission, devant former le corps enseignant, expérimentateur, cultivant la science Agronomique; les seconds formant le corps exploitateur, pratiquant l'Agriculture comme industrie.

Je voudrais pouvoir considérer ici au long la situation si avantageuse du Canada sous tous ces rapports, comparée à celle d'autres pays où une somme immense (toutes choses égales d'ailleurs) d'intelligence, de travail et de capitaux est dépensée, chaque année, dans le but de parvenir à un état de chose qui chez nous existe de lui-même, et peut être maintenu sans efforts; mais je dois me borner à quelques mots.

Le Congrès Agricole que convoque la Société d'Agriculture du Bas-Canada se propose, sans doute, comme but l'examen de ces deux questions, savoir:

1^o Quelle doit être l'action du Gouvernement, dans la vue de faire avancer l'Agriculture?

2^o Quelle doit être l'action de la classe instruite vers le même but?

Qu'on me permette un mot de solution sur ces deux grandes questions. Les idées qui

s suivent sont consignées dans le Rapport du Comité de l'Agriculture" (session de 1850). Je résume tout ce qu'il y a à faire de la part des autorités sous ces deux chapitres:

1^o Enseigner l'Agriculture perfectionnée.

2^o Récompenser les efforts et stimuler l'émulation de ceux que l'on instruit.

Les moyens d'enseignement sont, suivant moi: 1^o des fermes-modèles sur un pied économique. 2^o la publication de traités élémentaires et de Journaux. 3^o l'introduction de l'Agriculture comme portion d'enseignement dans les écoles et les collèges.

Les moyens d'encouragement sont des expositions où seraient décernés des prix au mérite et avec progrès.

Comme toute organisation nécessite un pouvoir exécutif et de surveillance, il faut, de toute nécessité, établir des surintendants d'Agriculture en dehors des luttes politiques et entièrement à l'abri des vicissitudes de parti: et comme il faut à toute science une source, un condensateur, comme la Société d'Agriculture du Bas-Canada devrait être assez largement subventionnée, avec obligation de former une Bibliothèque, de tenir des Régistres agricoles et maintenir un grenier et publier des Journaux, choses que la Société a exécutées jusqu'à présent dans toutes l'étendue des limites de ses moyens.

J'attirerai l'attention sur les deux Rapports des Comités Législatifs de 1851; c'est le fruit de travaux consciencieusement entrepris, et auxquels un grand nombre d'hommes recommandables et instruits ont contribué.

Quant à l'action morale que doit exercer la classe instruite sur l'Agriculture du pays, elle est, comme en toute autre chose, laissée au patriotisme, à la conscience et aux capacités de chacun, et elle est imposée à tous comme un devoir; mais ce devoir est surtout dévolu, en ce moment, au Congrès Agricole qui va s'ouvrir.

Il faut travailler profondément l'esprit public, comme on travaille un sol longtemps négligé: il faut démontrer au cultivateur les avantages

réels du sol et du climat du Canada, et lui faire comprendre que partout il y a des inconvénients et partout des déceptions en fait de récoltes ; convaincre que c'est le propriétaire qui enrichit sa terre, et non la terre qui enrichit le propriétaire, que le sol se façonne sous l'action du cultivateur intelligent ; car la confiance et l'espoir sont la première garantie de la réussite. Il faut porter l'attention du cultivateur vers l'éleve du bétail et les moyens de le bien nourrir ; faire sentir la nécessité des assolements et de la culture simultanée d'un grand nombre de semences ; convaincre de la nécessité de créer des engrais et amendemens, surtout pour les premières années d'une culture entendue, jusqu'à ce que l'augmentation du nombre des animaux proportionnée à l'augmentation des moyens de les bien nourrir, puisse dispenser le cultivateur d'aller chercher ailleurs que dans sa cour les moyens de fertiliser ses champs.

Avant de fermer ce petit mémoire, je ne puis me taire de dire un mot sur les Fermes-Modèles. Je n'hésite pas à déclarer les grandes fermes-modèles comme presque impossibles par les dépenses qu'elles nécessitent, et comme devant produire des résultats bien restreints par leur petit nombre, qui ne pourrait dans tous les cas dépasser trois ou quatre. Ce sont des modèles de culture en petit, de culture exclusivement industrielle résolvant le problème de "produire le plus possible avec le moins possible", qu'il nous faut. Je proposerais donc d'établir une Ferme-Modèle au chef-lieu de chaque Municipalité, et de ne consacrer annuellement à chacune de ces fermes que la somme de £150, et voici comment j'emploierais ces deniers : j'irais trouver un cultivateur intelligent d'une aisance médiocre et bien disposé, et je lui dirais : Vous allez devenir un fermier-modèle, pour cela ; vous allez diviser votre terre en 14 champs, sept de chaque côté d'un chemin mitoyen que vous allez établir ; pour effectuer cette division il nous faut, disons 70 arpents de clôture neuve, oh ! bien ! quand vous aurez achevé ce travail, vous recevrez la somme de £60. Le premier automne, vous sèmerez les deux premiers champs, un de chaque côté du chemin

médien, formant, disons 10 arpents, à raison de 100 voies par arpent d'un engrais assez puissant, et vous ensemencerez ces 10 arpents en patates, navets, carottes, betteraves, choux et un peu de lin, et pour cela vous recevrez £50. Le même automne, vous mettez les pavés de vos étables parfaitement étanches et vous construisez attendant à l'étable et y communiquant un petit bâtiment bien clos, dans lequel vous déposerez 10 voies de sable ou autre matière terreuse par chaque pièce de gros bétail, pour en étendre tous les jours durant l'hiver une couche sur le pavé, afin de recueillir tous les engrais liquides et les incorporer avec les solides, et pour cela vous recevez, disons £20. Vous suivrez les ordres du surintendant, adopterez les assolements qu'il vous prescrira, créez des prairies artificielles, et si vous faites bien tout cela et montrez de l'ordre dans vos travaux, vous aurez, à la fin de l'année, une récompense de £20, pour vous mettre en état de perfectionner vos instruments et d'améliorer vos races d'animaux et vous indemniser de l'obligation de laisser voir votre ferme aux agriculteurs qui voudront la visiter.

Voici pour la première année ; on continuerait ensuite chaque année le même octroi pour engrais, augmentation de bétail, perfectionnement des instruments, à l'exception de £60 donnés pour clôtures, jusqu'à ce que la ferme eût subi une rotation entière de sept années.

Les £60 ci-dessous seraient employés en primes pour récompenser les imitateurs, savoir 1^o prime de £20, 2^o prime de £15, 3^o prime de £10, 4^o primes de £5 au nombre de trois. On pourrait statuer de manière à ce que ces primes ne fussent pas accordées une autre année au même pour une même classe ou une classe inférieure.

Je voudrais pouvoir avoir le temps de développer toutes les propositions que je viens d'énoncer ; mais force m'est d'être court et d'écrire à la hâte, au point que je serais tenté de froisser cette feuille, si je voulais ménager mon amour-propre.

Rimouski, 5 Février 1852.

Nous prions nos lecteurs de donner à l'écrivain Agricola toute l'attention qu'il mérite. Nous sommes d'accord avec ce correspondant dans tout ce que contient sa lettre; nous sommes fier de pouvoir publier un document de cette force sur les sujets intéressants auxquels il fait allusion. L'habileté avec laquelle notre correspondant respecté a rempli sa tâche rend inutiles et superflues de plus longues remarques de notre part. Nous nous flattons qu'il voudra bien nous favoriser souvent de ses idées sur des sujets agricoles.

Au Rédacteur du Journal d'Agriculture.

MONSIEUR.—En osant dire ce que je pense des procédés des Sociétés d'Agriculture généralement, et de quelques-unes de celles du Bas-Canada en particulier, je m'attends à encourir plus de blâme que d'éloge de la part d'une certaine classe de spéculateurs: néanmoins, si mes idées vous paraissent dignes d'une place dans votre journal, je me hasarderai à leur donner publicité.

Il m'a toujours semblé que le principal objet d'une Société d'Agriculture devrait être d'aider, aussi bien que d'instruire, le cultivateur du sol peu au fait de son art, dans la conduite de sa terre; et comme l'incapacité provient ordinairement de l'ignorance et l'ignorance de la pauvreté, ce devrait être vers les cultivateurs les plus pauvres qu'une Société d'Agriculture devrait porter particulièrement son attention. Mais est-ce le cultivateur malheureux qui est le plus encouragé à s'efforcer de se rendre plus capable, ou d'améliorer sa ferme, au moyen des présentes Sociétés d'Agriculture? Tant dans l'ancien monde que dans le nouveau, les listes des prix et des adjudications montrent évidemment que c'est en faveur de l'agriculteur riche, ou du moins comparativement riche, que les Sociétés d'Agriculture ont été instituées principalement, et il n'est laissé au cultivateur pauvre que de pouvoir être témoin des procédés qui ont lieu, comme il pourrait l'être d'une fête, ou d'une partie de plaisir, à laquelle il pourrait contribuer, s'il le voulait, mais à laquelle il ne lui serait pas permis de participer.

Il est certainement fort à désirer que les beaux animaux se propagent et qu'on en voie de tels dans tous les comtés; mais avec des terres aussi négligées, pour ne rien dire de plus, qu'elles le sont dans le Bas-Canada, je suis humblement d'avis que la chose la plus importante serait de rendre le sol capable de maintenir les races supérieures qu'on pourrait désirer d'introduire dans le pays, au lieu d'employer les fonds d'une Société d'Agriculture à donner des prix à ceux qui peuvent montrer un cheval sans défaut, un taureau sans pareil ou un bélier modèle; je conçois qu'il vaudrait beaucoup mieux que les membres en état d'amener de tels animaux à l'exposition, se contentassent d'un certificat honoraire, pour ainsi m'exprimer, déclarant que leurs animaux l'emportent sur tous les autres, et permettent que les sommes offertes comme prix fussent adjugées pour la prééminence dans des occupations qui peuvent être plus particulièrement appelées agricoles. Un homme favorisé de la fortune ne devrait pas avoir besoin d'être aiguillonné par le don de quelques piastres pour chercher à améliorer son troupeau ou ceux de ses voisins. S'il est réellement mû par le patriotisme et la philanthropie et par d'autres beaux sentimens, il se trouvera heureux de pouvoir contribuer à augmenter par sa souscription le fond destiné à récompenser ceux que l'appas d'une petite somme d'argent pourrait porter à renoncer à un mauvais système de culture pour en adopter un meilleur. Pour dire le vrai, si l'on voulait engager le commun des cultivateurs à se servir d'instrumens perfectionnés, et à se pourvoir d'animaux des races améliorées, les prix devraient consister en ces choses mêmes, et non en sommes d'argent, et au lieu d'une nouvelle exposition d'animaux achetés (non élevés) pour cette fin, se renouvelant annuellement, pour preuve des étonnans avantages qu'un pays retire d'une Société d'Agriculture, il faudrait que les terres des concurrens fussent visitées et inspectées, tant avant les semailles, que quand les récoltes sont sur pied, et que leur habileté pour labourer, semer, herser, récolter, ou pour faire

d'autres ouvrages convenus, fût mise à l'épreuve. Il faudrait qu'il fût offert des prix pour les égouts couverts et les fossés les mieux faits, et les plus nombreux sur des fermes de grands domaines ; pour les basses-cours et les bâtimens les mieux tenus ; pour la plus grande quantité d'arbres fruitiers plantés, et pour les jardins cultivés avec le plus de soin et de propreté ; pour la plus grande quantité de terre mise en pâturage, en y semant de la graine de foin, et en ne laissant pas les chaumes se couvrir d'herbe, tant bien que mal ; pour bonne conduite et long temps de service, et pour plusieurs autres qualités recommandables, tant chez ceux qui emploient que chez ceux qui sont employés, et qui se suggèrent d'eux-mêmes aux agriculteurs pratiques.

Un homme dont la bourse n'est pas bien garnie doit répugner à en tirer une piastre ou deux, pour payer sa souscription comme membre d'une Société d'Agriculture, lorsqu'il est à peu près certain que son argent servira à augmenter le prix qu'un membre plus riche est sûr de gagner, en exposant des animaux comme il ne pourra jamais espérer d'en avoir. Plusieurs Sociétés d'Agriculture, à la manière dont elles se conduisent, ne sont que des clubs ou coteries pour l'organisation d'une espèce de lotterie, où les animaux les meilleurs, ou crus les meilleurs, sont les bons billets ; ou, envisagés sous un autre jour, elles mettent un homme qui a de l'argent en état d'acheter à bas prix un animal supérieur, en lui accordant pour cet animal un prix qui est autant de rentré dans sa poche sur l'argent qu'il a déboursé, et cet argent, ainsi rentré est tiré des poches des membres pauvres, qui sont hors d'état de se procurer des animaux méritant des prix semblables, et sont ainsi certains de ne retirer que peu ou point d'avantage direct, comme membres d'une Société d'Agriculture. Permettez-moi, monsieur, de répéter que les prix de quelque valeur intrinsèque ne devraient être adjugés qu'à ceux qui n'ont pas le moyen de se procurer de beaux animaux et de bons instrumens aratoires, et que les personnes aisées devraient

se contenter d'un témoignage, ou d'un certificat portant qu'ils ont exposé, tant vivants que morts, des animaux excellents, leur méritant des éloges, et propres à faire naître une louable émulation.

On pourra demander comment il sera possible de constater qu'un homme est assez pauvre pour avoir le droit de concourir pour un prix, ou assez riche pour être au-dessus de la condition requise pour pouvoir en obtenir un. Je répondrai que le meilleur moyen de ne s'y pas tromper, c'est de s'informer si l'homme fait lui-même ses travaux sur sa terre, et s'il est hors d'état de vivre sans travailler. D'après cette règle, je donnerais les meilleurs prix à des laboureurs, des faucheurs, des fossoyeurs, des batteurs en grain et autres travailleurs, qui n'auraient pas de concurrents fort redoutables dans les messieurs devenus agriculteurs. Ce sont ces travailleurs qui par leur force et leur habileté, doivent, après tout, améliorer le sol, si jamais il doit être amélioré ; l'agriculteur qui a plus de moyens est intéressé, comme il devrait se plaire, à former une classe de travailleurs plus habiles pour cultiver ses terres. Quand la fertilité désirable aura été rendue à la terre, quand les récoltes de toutes sortes seront abondantes, en conséquence de ce que le sol aura été amélioré par l'égoût, le guéret d'été, la pulvérisation et la rotation, et quand une plus grande somme de richesses et de bien-être aura résulté d'une augmentation de progrès, alors il sera temps de faire des plus belles races d'animaux des objets d'importance. Tant que les troupeaux ne seront pas mieux entretenus qu'ils ne le sont présentement, pour la plupart, dans ce pays, en été comme en hiver, on ne pourra pas s'attendre à y voir beaucoup d'animaux des meilleures races. Ce qu'on appelle pâture ou *parc*, dans le Bas-Canada, n'est en plus grande partie, qu'un pur herbage, à moitié rasé jusqu'aux racines, où des bêtes, à cornes, des moutons et des chevaux peuvent à peine trouver une mince et chétive subsistance ; et en hiver, la grande quantité de fourrage distribuée plus qu'économique-

ment aux faméliques animaux de la basse-cour sa paille de pois ou autre, avec une petite portion de foin, comme pour régal, de temps à autre. Avec les meilleures intentions du monde, peut-être, les Sociétés d'Agriculture ont commencé leur ouvrage par le mauvais bout, particulièrement dans ce pays, et elles se montrent anxieuses d'y augmenter le nombre des bouches, et de bouches friandes aussi, sans penser à augmenter la quantité et à améliorer la qualité du fourrage qu'il leur faudra. Elles désirent avoir présentement ce qui doit être le résultat d'une bonne économie rurale, savoir, de superbes troupeaux, sans attendre que la terre ait été mise dans une condition à les pouvoir maintenir, et si elles contiennent à aller de ce pas, charchant à anticiper sur les conséquences, sans s'occuper des prémisses nécessaires, elles ne feront autre chose que réaliser la fable du sas qu'on veut remplir d'eau.

Un des premiers objets d'une Société d'Agriculture devrait être l'établissement d'une ferme-modèle dans son district et sous son contrôle immédiat. Cinquante ou cent arpens de terre bien clôturés, bien égouttés, bien arrangés et portant de bonnes récoltes, comme ferme-modèle dans chaque comté seraient pour les environs un exemple d'un prix inestimable; et ce ne serait pas une chose difficile à obtenir et à conduire, si les membres de la Société d'Agriculture étaient vraiment des hommes pratiques. Il ne serait pas besoin d'une bien grande dépense pour rendre une ferme productive et profitable. Si cinquante ou cent membres, hommes capables et animés du désir de bien faire, s'accordaient pour entreprendre de cultiver un arpent ou deux, chacun, partageant le tout en classes, ou sections, et cultivant ensemble cinq, dix, ou vingt arpens, pour la production d'une récolte particulière, et suivant les systèmes les plus perfectionnés, pour la préparation de la terre, la semaille, le sarclage, etc., on verrait bientôt si le sol en Canada peut être cultivé avec avantage, ou non. Mais pour que le fait soit constaté d'une manière satisfaisante et décisive, il faut qu'il n'y ait jamais

rien de ressemblant à l'indifférence, à la négligence, au caprice ou à l'égoïsme. Il faut que ceux qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas travailler eux-mêmes, emploient des substituts, et choisissent parmi eux un homme reconnu pour entendu et capable, pour qu'il soit comme leur chef, et qu'ils lui obéissent implicitement. Ce plan d'opérations, conduit sur une petite ferme par une compagnie à fonds communs de cultivateurs pratiques travaillant eux-mêmes, pourrait être considérablement développé; mais j'ai déjà abusé trop longtems de votre patience et exigé trop d'espace dans votre journal, et en conséquence, je me contenterai d'ajouter cette seule suggestion: Une Société d'Agriculture ne ferait-elle pas un usage utile de ses fonds, si elle en employait une partie à acheter des instrumens aratoires, trop coûteux pour les bourses des petits fermiers, tels que cultivateurs ou bouverseurs de sol, charrues à égouts et sillonneurs de différentes sortes, etc., etc., pour les prêter aux membres de la Société, à tour de rôle, et à la condition qu'ils seront remis en bon état. Il pourrait y avoir dans chaque comté plus d'un dépôt de ces machines, et l'emploi qui s'en ferait créerait le désir d'en posséder de semblables, et l'avantage qui en reviendrait porterait les particuliers à en acheter pour leur usage exclusif. A présent, là plupart des machines et des instrumens perfectionnés employés dans l'agriculture moderne ne sont pas connus de la majorité des cultivateurs canadiens; mais, en les voyant employés, et en observant les avantages qu'on en retire, ils en viendraient tout naturellement à désirer de participer à ces avantages. Je ne me suis jamais aperçu que les Bas-Canadiens avec lesquels je me suis rencontré fussent inférieurs, en quoi que ce soit, aux habitans d'autres pays, et je présume qu'il ne leur faut que des moyens et de l'encouragement pour devenir aussi éclairés qu'une autre race humaine quelconque.

Permettez-moi, Monsieur,
de me dire votre sincère ami,
AGRICOLA,

12 Février, 1852.

Journal d'Agriculture

ET
TRANSACTIONS

DE LA

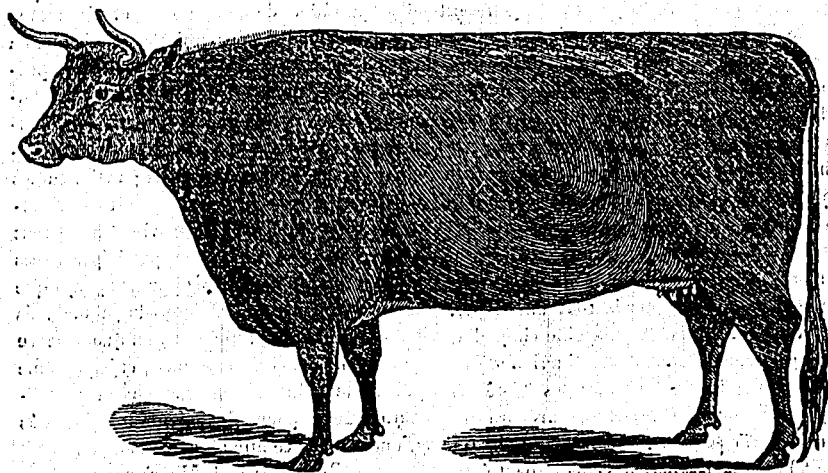
Société d'Agriculture du Bas-Canada.

MONTREAL, MARS, 1862.

Nous prenons la liberté d'appeler particulièrement l'attention des lecteurs sur la Résolution de M. Kierskowski, au sujet des "Associations de Crédit Foncier et Agricole," qui a été adoptée, à la satisfaction générale du Congrès Agricole, à ce que nous croyons. Nous parlons depuis longtems en faveur de la mesure, mais elle a maintenant l'avantage d'être recommandée par une assemblée générale de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, et la population rurale doit des remerciemens à M. Kierskowski, pour l'avoir mise en avant et l'avoir soutenue si habilement. Elle est maintenant devant le public ouverte à la discussion. Il ne serait peut-être pas prudent de la mettre à effet, avant de l'avoir bien considérée, sous tous ses rapports, et d'avoir obtenu d'amples renseignemens sur la manière dont le système a opéré

dans les pays où il est établi depuis longtems. Si ces renseignemens sont satisfaisants, les agriculteurs auront acquis le droit de demander la passation d'une loi autorisant ces établissemens dans un aussi court délai que possible.

Ce serait vainement qu'on recommanderait des améliorations aux cultivateurs, s'ils n'avaient pas le moyen d'en faire. Nous ne voudrions pas recommander des dépenses extravagantes, mais nous avons eu l'occasion de connaître que le manque de moyens a empêché souvent qu'il ne se fit des améliorations, et dans des cas où une petite dépense aurait été remboursée avec profit. Il n'y a pas, que nous sachions, pour les cultivateurs qui ont besoin d'aide ou d'avance d'argent, de moyens plus sûrs et plus commodes que les "Associations de Crédit Agricole." Les réglemens d'après lesquels ces institutions sont conduites, assureraient le progrès des améliorations en agriculture chez tous ceux qui en obtiendraient des prêts d'argent. Nous donnerons dans le prochain numéro de nouveaux renseignemens sur le fonctionnement de ces institutions dans plusieurs pays de l'Europe.



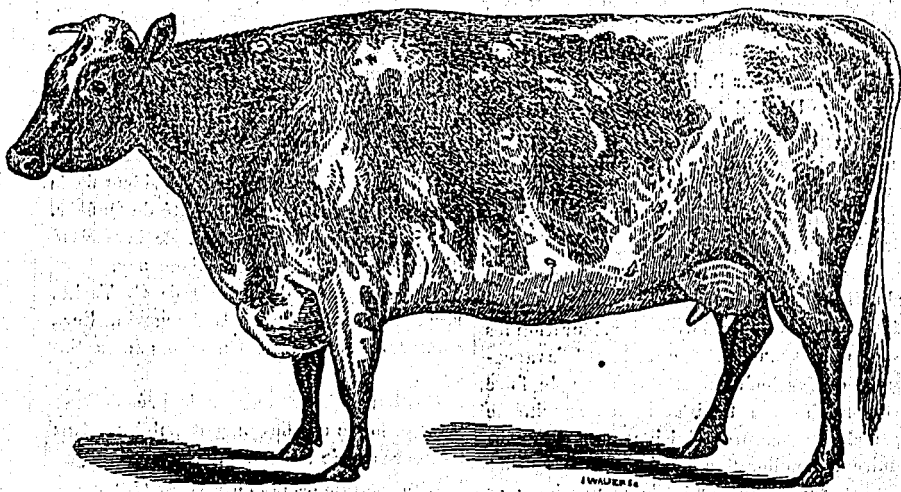
LA GENISSE DE DEVON PRIMROSE,

Appartenant au Comte de Claremont, a remporté le premier prix de dix Souverains, comme la meilleure Genisse de sa classe; du 20 mai 1849.

Nous recommandons à nos abonnés de lire attentivement les lettres des Présidens des Sociétés Agricoles de comté, publiées dans ce numéro. Nous approuvons volontiers qu'on établisse des chemins de barrière, quand il est probable qu'ils paieront l'intérêt de l'argent dépensé pour les établir. Le chemin auquel fait allusion M. Robertson, président de la Société d'Agriculture du comté de Dorchester, est un de ceux qui, à notre avis, devraient devenir chemins de barrière aussi promptement que possible. Nous ne connaissons pas personnellement le comté de Dorchester, mais d'après la représentation de M. Robertson, en faisant passer le chemin sur la ligne qu'il indique, il ne pourrait pas manquer d'être très avantageux aux habitans du comté. Le meilleur moyen d'avoir de bonnes routes, c'est d'en faire des chemins de barrière et de péage. Mais s'il n'est pas accordé quelque aide par la Législature, pour leur première construction, comment peut-on espérer de jouir jamais de cet avantage? Nous savons que lorsqu'on a établi pour la première fois en Canada des chemins de barrière, les cultivateurs canadiens y trouvèrent

fort à redire, mais nous avons le plaisir de pouvoir dire qu'il en est tout autrement; à l'heure qu'il est, et nous croyons qu'ils sont autant en faveur de ces chemins qu'ils y étaient opposés précédemment, et cela, parce que l'expérience leur a appris combien ils leur étaient commodes et utiles, en leur épargnant, en travail seulement, une valeur décuple de celle qu'ils donnent pour le péage. Le district de Quebec n'a pas l'avantage d'une proportion convenable de chemins de barrière, et c'est une espèce d'injustice envers les habitans.

La dernière assemblée générale de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, quoique disposée à s'occuper du sujet de l'établissement d'une ferme modèle, près de Quebec, tel que proposé par l'un des Directeurs, H. L. Langévin, *éc.*, dans sa lettre publiée dans le présent numéro, elle n'a pas cru pouvoir prudemment prendre sur elle d'en venir à l'exécution du projet, avant d'avoir connu jusqu'où le Gouvernement et la Législature se montreraient disposés, dans la prochaine session du Parlement provincial, à aider à la fondation de ces institutions. On paraît être



UNE VACHE D'AYRESHIRE.
Appartenant à l'Hon. Wm. Coventry, de Worcester.

si généralement d'avis que l'établissement de fermes-modèles devrait être tenté dans ce pays, que le sujet ne peut guère être négligé plus longtemps. Nous recommanderions à ceux qui sont pour ou contre ces établissements de discuter pleinement le sujet, au moyen des papiers publics, avant l'assemblée de la Législature.

CONGRÈS AGRICOLE.

Le Mardi, 10 de Février, 1852, une assemblée générale de la Société d'Agriculture du Bas-Canada a eu lieu, au *St. Lawrence Hall*, Grande Rue St. Jacques, en cette ville, conformément à un avis publié dans les gazettes, tant de Montréal que de Québec, et dans les Journaux d'Agriculture. Les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, dans leur assemblée du 7 Janvier dernier, avaient adopté une Résolution, par laquelle les Présidens des Sociétés Agricoles de Comté du Bas-Canada étaient nommés Membres Honoraires de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, et le Secrétaire avait eu instruction d'adresser des lettres à chacun des Présidens des Sociétés d'Agriculture de comté, les informant de cette Résolution, et les invitant respectueusement à se trouver à l'assemblée générale du 10 de ce mois.

Un peu après onze heures de l'avant-midi, il fut proposé par P. E. Leclère, Ecr., secondé par le Dr. Valois, M. P. P., que le Colonel Campbell, de St. Hilaire, agit comme président de l'assemblée, et la proposition fut adoptée unanimement. Le Colonel Campbell ayant pris le fauteuil, expliqua le but de la réunion, comme suit :—

Les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada ont convoqué cette assemblée, à l'effet de prendre en considération les sujets importants qui se rattachent à l'avancement de l'agriculture, et de tâcher de faire comprendre à la Législature la nécessité de prendre des mesures décisives propres à conduire à l'amélioration générale de la culture du sol, dans cette partie de la province; et afin de donner plus de poids aux procédés de la Société, et de mieux connaître les besoins

et les vœux, ainsi que les opinions de ceux qui s'adonnent à cet important genre de vie, dans les différents comtés, et d'obtenir, autant que possible, une unité d'action dans le mouvement en avant, les Présidens des Sociétés d'Agriculture de Comté ont été élus Membres Honoraires de cette Société, et ont été invités à se trouver présents, en cette occasion. Je suis fâché de ne voir pas ici un plus grand nombre de ces messieurs; plusieurs néanmoins ont fait tenir des lettres intéressantes, que je vais vous lire présentement.

Wm. Evans, Ecr., Secrétaire S. A. B. C., nommé pour agir comme Secrétaire de l'Assemblée, mit devant le Président un nombre de lettres reçues des Présidens des Sociétés d'Agriculture de comté. Elles étaient des messieurs suivants :—

1^o O. C. Casgrain, Ecr., Président de la Société d'Agriculture du Comté de l'Islet, No. 2.

2^o Colonel Robertson, Président de la Société d'Agriculture du Comté de Dorchester.

3^o B. Holmes, Ecr., Président de la Société d'Agriculture du Comté de Chambly, No. 2.

4^o L'Honorable, Wm. Sheppard, Président de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond.

5^o Messire Dumoulin, Président de la Société d'Agriculture du Comté de St. Maurice.

6^o E. J. De Blois, Ecr., Président de la Société d'Agriculture du Comté de Québec.

7^o Dr. Dubois, Président de la Société d'Agriculture du Comté de Saguenay.

Il y avait aussi des lettres de C. Taché, Ecr., M. P. P., et de H. L. Langevin, Ecr., de Québec, tous deux Directeurs de la Société.

Ces lettres furent lues par le Président, et il fut ordonné qu'elles fussent publiées dans les Journaux de la Société.

Il fut ensuite proposé par L. A. H. Latour, Ecr., de Montréal, secondé par P. E. Leclère, Ecr., de St. Hyacinthe.—

Résolu. — Qu'un système complet et libéral d'éducation agricole mettrait le cultivateur en état d'élever la valeur de ses propriétés foncières, et lui donnerait les connaissances nécessaires pour les améliorer, et changer au besoin sa manière de cultiver;

Que la science appliquée à l'agriculture devrait occuper une place importante dans toutes nos maisons d'enseignement; et que des écoles d'agriculture bien organisées et bien dirigées, comprenant une Ferme-Modèle et d'expérience seraient très propres à relever la dignité des classes industrielles et à les instruire;

Que le temps d'établir un tel système d'éducation dans toute la province est arrivé, et que c'est un sujet digne, sous tous les rapports, de l'approbation individuelle et législative.

M. Leclère dit quelques mots, en français, au soutien de cette Résolution. M. Chagnon fit aussi quelques observations, dans la même langue. M. Ossaye, administrateur de la ferme-modèle de La Tortue, lut alors en Français, un long rapport, ou mémoire, qui fut beaucoup applaudi, et il fut ordonné qu'il fût publié, dans le Journal d'Agriculture, en français et en anglais. La proposition de M. Latour fut adoptée unanimement.

Proposé par A. Kierskowski, Ecr., de St. Marc, secondé par A. Vandandaigue, Ecr., de Belœil.—

Qu'il soit Résolu, Quo cette assemblée est d'avis, que parmi les nombreuses lois, ordonnances et réglemens, affectant les intérêts fonciers et agricoles de la province, il n'en est pas de plus propres à développer ses ressources, que l'établissement des Institutions de Crédit Foncier et Agricole, et il est résolu de plus, que cette assemblée, forte d'une conviction arrêtée, de leur salutaire influence sur le bonheur des populations agricoles, pétitionnera les autorités constituées du pays, afin qu'elles adoptent des mesures pour doter la Province des susdites Institutions foncières et agricoles, qui ont déjà assuré la prospérité et le bien-être des classes rurales, dans les nombreux pays où les susdites Institutions florissent.

M. Kierskowski lut un rapport intéressant, en français, à l'appui de sa proposition, et le président rendit en anglais une partie du rapport, ou mémoire. La question, "la Résolution passera-t-elle," ayant été posée, l'Honorable R. U. Harwood, de Vaudreuil, offrit quelques observations, en anglais, sur

l'incertitude du titre de la propriété foncière, en conséquence de la loi en force, à cet égard, et sur-la nécessité qu'il y avait que cette loi fut changée. La proposition de M. Kierskowski fut néanmoins adoptée à l'unanimité, excepté M. Harwood. Ordonné que le mémoire de M. Kierskowski soit publié, en français et en anglais, dans le Journal d'Agriculture.

Proposé par John Fraser, Ecr., de St. Marc, secondé par John Yulé, Ecr., de Chambly.—

Qu'il serait dans l'intérêt des populations Agricoles de la Province, qu'il y eût une Agence légalement accréditée auprès des autorités exécutives du pays, pour promouvoir le crédit immédiat de l'Agriculture.—Adopté.

Proposé par le Dr. Valois, M. P. P., secondé par David Laurent, Ecr., de Varennes,—

Qu'il est utile, dans l'intérêt des parties colonisées et peuplées de la Province, qu'il soit pris des mesures pour empêcher la dévastation de toutes les forêts à la portée des endroits établies et surtout des grands centres de populations.

Qu'il serait bon d'encourager la plantation des arbres fruitiers pour fournir aux centres des populations des moyens de chauffage à bon marché, car il est certain que la cherté du bois, serait un motif d'émigration et de dépopulation. (Adopté.)

Le Dr. Valois parla au soutien de sa proposition, qui excita une assez longue et vive discussion; mais ce monsieur ayant fait quelques changemens, elle fut finalement adoptée sans division.

Proposé par L. A. H. Latour, Ecr., secondé par le Dr. Meilleur, S. de l'E. pour le B. C.,

Qu'il est d'une grande importance d'établir dans cette ville un *Musée Agricole*, pour y faire une collection des divers ustensiles et instrumens d'agriculture en usage, des différentes sortes de grains, graines et semences du crû de notre Province et de celui des autres parties du monde; — Une Chambre de Nouvelles, une Bibliothèque Agricole, un lieu où les cultivateurs puissent recourir pour faire des recherches et se procurer des renseignements en ayant les objets sous les yeux, et où ils puissent recevoir et échanger des graines et semences, et par là obtenir beaucoup d'avantage pour eux-mêmes, tout en contribuant à celui des autres. Adopté unanimement.

Le président demanda alors s'il y avait quelque autre proposition à soumettre à l'assemblée, et n'y en ayant pas eu, il s'adressa comme suit aux messieurs présents :—

Avant que cette assemblée s'ajourne, permettez-moi de vous témoigner le plaisir que j'ai ressenti, en me voyant appelé à présider ce premier Congrès de notre Société : je me flatte qu'il sera suivi de plusieurs autres ; car je suis convaincu que la réunion de tant de messieurs, habitant différentes parties du Bas-Canada, et s'occupant des mêmes soins, ne peut qu'être accompagnée ou suivie de beaucoup de bien. Elle nous mettra mieux au fait de l'état des choses, et nous fournira les moyens d'une ample discussion, chose qu'il nous importe d'encourager, comme propre à faire connaître la vérité, à faire disparaître les préjugés, et à faire arriver à des conclusions justes, au grand avantage de tous. Ici au moins, nous serons sur un terrain neutre, où les hommes de toute nuance politique pourront travailler de concert pour la cause commune. Les procédés de ce jour font voir jusqu'à quel point on peut discuter tranquillement et amicalement, quand on laisse sommeiller le démon de la discorde et de l'esprit de parti. Je me flatte que ceux qui nous ont favorisés aujourd'hui de leur présence, expliqueront, à leur retour aux foyers domestiques, à leurs plus timides amis, qui n'ont pas osé se montrer, qu'un Congrès Agricole n'offre rien de bien formidable, et les induiront à se trouver en plus grand nombre, à la prochaine session, et si l'on me permet de faire une suggestion, je vous dirai : dans la paisible retraite de vos demeures, pensez à ces choses, et revenez prêts à exposer le résultat de vos réflexions et de votre expérience pratique, et à prendre part aux discussions qui pourront s'élever ; soyez persuadés qu'en agissant ainsi, vous remplirez le rôle de bons citoyens ; et en travaillant pour votre intérêt particulier, vous aiderez à avancer le progrès et la prospérité générale de notre pays chéri.

Le président ayant laissé le fauteuil, il fut voté unanimement des remerciemens au Colonel Campbell, pour son habile et honorable conduite, comme président de l'assemblée.

Attendu la saison de l'année, on peut dire que la réunion a été nombreuse. Il y avait entre cinquante et soixante Messieurs présents, dix desquels, présidens de Sociétés Agricoles de Comté, savoir : John Yule, Ecr., du Comté de Chambly ; Charles Roy, Ecr., du Comté de Chambly, No 1, A. E. Montmarquet, Ecr., du Comté des Deux-Montagnes ; P. E. Leclère, Ecr., du Comté de St. Hyacinthe ; John Dodds, Ecr., du Comté de Montréal ; le Dr. Poulin, M. P. P., du Comté de Rouville, No 1 ; A. Vandandaigue, Ecr., du Comté de Verchère, No 2 ; Edouard Masson, Ecr., du Comté de Terrebonne ; P. E. Dostaller, Ecr., du Comté de Berthier, B. Lebourcier ; Ecr., du Comté de Sherbrooke.

En conséquence de ce que le lieu de l'assemblée, tel qu'annoncé dans les journaux, avait été changé, plusieurs messieurs qui étaient venus de loin pour y assister, ne le purent trouver que lorsqu'il était déjà trop tard. Mais ce n'a été là qu'un commencement, et si les Vice-présidens des Sociétés d'Agriculture de Comté veulent bien assister aux assemblées futures de la Société mère, ils trouveront que leurs avis et leurs suggestions obtiendront l'attention méritée. La Société d'Agriculture du Bas-Canada n'a d'autre but que l'avancement et la prospérité de l'agriculture, et elle est prête à agir de concert avec toute et chaque Société de la province, pour y parvenir. Les efforts réunis de tous ceux dont l'agriculture est l'intérêt principal seront nécessaires pour compléter la bonne œuvre, heureusement commencée, en apparence, du perfectionnement de notre économie rurale.

L. A. H. Latour, écr., un des Directeurs de la Société, a eu la complaisance d'agir comme Assistent-Secrétaire pour l'occasion.

A. W. Evans Ecuyer, Secrétaire de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre, m'annonçant que par décision de MM. les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, il leur avait

plu, en ma qualité de Président de la Société d'Agriculture pour le Comté de l'Islet, me conférer le titre de membre titulaire de leur Société, et que de plus j'étais invité à assister à un Congrès central, qui doit avoir lieu, à Montréal. Veuillez, Mr. le Secrétaire, assurer MM. les Directeurs de ma reconnaissance, et leur exprimer le regret que j'éprouve de me voir dans l'impossibilité, par le mauvais état de ma santé, de me rendre à une assemblée à laquelle j'aurais été heureux d'assister, tant pour obéir aux vœux de la Société d'Agriculture, que pour y puiser des connaissances qui n'auraient pas manqué que de tourner au très grand avantage du Comté de l'Islet. Je forme les vœux les plus ardens pour le succès des entreprises de la Société, et j'entretiens la confiance la plus absolue en ceux qui la dirigent, et je saisis cette circonstance pour vous témoigner la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et obéissant serviteur

O. E. CASGRAIN.

Président de la Société d'Agriculture du Comté de l'Islet,
L'Islet, 7 Février, 1852.

A WM. EVANS, Ecr., Secrétaire S. A. B. C.

MONSIEUR, — J'ai reçu votre lettre du 10 du mois passé, m'annonçant l'honneur que m'avaient fait les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, en me conférant le titre de Membre Honoraire de cette Société, pour lequel je les prie d'accepter mes meilleurs remerciemens. Je regrette que les circonstances me mettent hors d'état de me donner le plaisir d'assister à l'assemblée générale des membres de la Société, qui doit avoir lieu, à Montréal, le 10 du courant. Mais je profiterai de cette occasion pour soumettre à la Société ma manière de penser sur quelques-unes des questions qui ont été agitées, à ce que j'apprends, quant aux moyens à employer pour faire faire des progrès aux connaissances agricoles. Je recommanderais particulièrement l'établissement de fermes-modèles ou plutôt, expérimentales, dont, probablement, aucun individu, tant soit peu au fait de l'économie rurale, ne contesterait l'utilité. Je ne recommanderais pas l'établissement de ces fermes, dans l'attente, ou l'espérance, que le mode de culture qu'on y suivrait serait adopté par ceux qui auraient l'avantage de le voir ; mais afin que les nouveaux modes de culture

qui ont réussi en Europe et ailleurs, fussent mis en œuvre dans ce pays, sous les yeux d'un agriculteur expérimenté et intelligent ; de manière que, quelque fût le résultat de l'expérience, heureux ou non, il ôterait lieu à la nécessité d'en faire de nouvelles, dans le cas où le mode éprouvé ne conviendrait pas au climat. S'il y avait moyen d'établir les fermes en question et de continuer d'accorder aux Sociétés Agricoles de Comté des octrois généreux, comme à présent, tout irait pour le mieux ; mais s'il fallait choisir, je donnerais la préférence aux fermes expérimentales. Il serait trop long d'entrer ici dans le détail des avantages qui en résulteraient. Je suis loin de penser que les Sociétés Agricoles de Comté ont répondu aux bonnes intentions de la Législature, mais malgré cela, les améliorations avancent, quoiqu'à pas lents, et à dire le vrai, tout ce qui se rattache à l'agriculture demande du temps. Je crois que les choses iraient mieux, si les objets pour lesquels les Sociétés de comté offrent des prix, étaient déterminés, d'une manière générale, par les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

Je suis persuadé aussi que rien n'est plus propre à avancer l'agriculture qu'un Journal Agricole bien conduit, et quoique celui qui se publie présentement n'ait pas éprouvé tout l'encouragement qu'il a mérité, il ne faut pas attribuer la chose à ce qu'il n'est pas ce qu'il faut, ou n'est pas nécessaire, ou même au manque du désir de s'instruire chez ceux de la classe pour laquelle il est publié principalement, mais à l'introduction encore trop récente du maître d'école parmi eux ; mais, d'après le présent système, cette difficulté aura bien vite disparu ; peut être aussi serait-il utile d'introduire des traités sur l'agriculture dans les écoles élémentaires.

Je me flatte que les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada m'excuseront, ou peut-être, comme je suis porté à le penser, est-il de mon devoir d'indiquer ce que je crois être un grand désavantage pour l'agriculture, dans le comté de Dorchester, et je n'hésite pas à dire que c'est l'état des chemins, ce comté étant

très peuplé et très spacieux, s'étendant du St. Laurent aux Etats-Unis, et le chemin de poste de Québec à Boston le traversant l'espace d'une centaine de milles. Or, les premiers vingt milles de ce chemin, à partir de la Pointe Lévi, étant sur un fond de terre glaise, ou ce qui est pis encore, un marais, font une mauvaise route en tout temps, mais particulièrement le printemps et l'automne, en conséquence du grand nombre de voitures qui y passent. Il n'est pas possible aux habitans qui demeurent le long d'un chemin aussi fréquenté, de le tenir toujours en bon état, et le seul moyen d'avoir ici une bonne route publique, c'est d'en faire un chemin de barrière, sur le même principe que celui qui a été adopté dans plusieurs localités du Haut-Canada, où le crédit de la province est accordé pour l'intérêt des fonds nécessaires, lequel est payé au moyen du péage, de manière que ceux qui se servent du chemin fournissent l'argent nécessaire pour le tenir en bon ordre. Il n'y a pas de plan plus raisonnable et plus équitable que celui-là, surtout près des villes, et il ne faut pas prêter l'oreille aux raisonnemens de ceux qui jouissent maintenant de ces chemins, quand ils disent qu'ils ne paient pas ce qu'ils coûtent. Il est vrai que plusieurs de ces chemins du Haut-Canada ont été faits dans des districts très peu peuplés, et l'on ne pouvait pas s'attendre qu'ils paieraient immédiatement l'intérêt de l'argent déboursé, mais l'avantage qu'ils procurent au pays est incalculable. Il est évident que celui qui est nécessaire ici paierait promptement, sinon immédiatement, cet intérêt. Plusieurs des Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada étant des membres très éclairés et très influents, de notre gouvernement, ils pourraient, s'ils y étaient disposés, nous mettre en voie d'obtenir cette amélioration si désirée.

La construction d'un chemin de fer, tel que proposé, d'Halifax à Québec et Montréal, passant près du St. Laurent, ne ferait que rendre plus nécessaire le chemin de barrière en question. Je me flatte que les Directeurs verront cette communication sous un jour favorable, et

n'oublieront pas que la charrue m'est plus familière que la plume.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Votre très obéissant serviteur,

CHARLES ROBERTSON.

Président de la S. d'A. du Comté de
Dorchester, N^o 2.

A W. Evans Ecuyer, Secrétaire de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

MON CHER MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception, par les mains de Mr. Trudel, de votre lettre dans laquelle, vous m'informez qu'il a plu à Messieurs les Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, de me "conférer le titre de membre titulaire" de cette Société. Je vous prie d'assurer ces Messieurs, que je suis des plus flatté, d'avoir été choisi pour être associé à leurs travaux, dont je connais toute l'importance pour le pays.

Quoique j'eusse eu beaucoup de plaisir à me rendre à l'invitation qui m'est faite de la part de Messieurs les Directeurs, à me trouver à Montréal, le 10 du courant, il m'est tout à fait impossible de le faire, de ce temps-ci. J'espère que vous voudrez bien m'excuser vis-à-vis de ces Messieurs, en les assurant qu'il n'y a que des circonstances, hors du contrôle de ma volonté, qui m'aient empêché de me rendre à leur réquisition.

Je suis Monsieur,
votre très humble et obéissant serviteur,
E. A. J. DE BLOIS,
Canardière, 3 Février, 1852.

A WM. EVANS, Ec., Secrétaire de la S. d'A. du B. C.

CHER MONSIEUR.—J'ai à accuser la réception de votre lettre du 15 Janvier, 1852, m'informant que la Société d'Agriculture du Bas-Canada avait conféré aux Présidens des Sociétés Agricoles de Comté du Bas-Canada, le titre de Membres Honoraires de la Société, et qu'en cette qualité, j'étais invité à me trouver, le 10 du présent mois, à une assemblée générale de la Société, à laquelle des sujets d'une importance vitale pour le bien-être de la province seraient discutés; et que l'attention de l'assemblée serait appelée à la considération des moyens les plus propres à encourager et étendre l'éducation agricole par toute la province.

J'ai à vous prier, monsieur, de vouloir bien

exprimer à la Société mes remerciemens pour l'honneur qu'elle m'a ainsi conféré, et d'assurer les membres, que rien qu'une indisposition sévère et prolongée, dont je souffre maintenant, ne pourra m'empêcher d'assister à une assemblée qui ne peut être que très avantageuse à la génération grandissante des cultivateurs, et comme conséquence nécessaire à la prospérité croissante du pays. C'est un mouvement, ou un pas en avant, qui fait honneur à la Société, et qui sera, comme je l'espère et le désire sincèrement, accompagné d'un succès complet. Les succès dont les opérations bien dirigées du comte de Clarendon ont été couronnées, dans des circonstances moins favorables, nous encouragera à espérer de voir une amélioration réelle dans la pratique de nos cultivateurs, qui quoiqu'un peu entêtés de vieilles et défectueuses routines, sont des hommes intelligents et bien-pensants, susceptibles de se laisser persuader, surtout à la vue du succès d'autrui. Mais c'est principalement de la génération qui s'élève que nous devons attendre l'adoption des méthodes perfectionnées, par toute la province. C'est sur ce pivot, oserai-je dire, que s'appuie l'attente du résultat.

Ayant espéré jusqu'à la onzième heure, que l'état amélioré de ma santé me permettrait d'assister à votre assemblée, je dois vous exprimer de nouveau le regret que j'ai de ne le pouvoir pas faire. Désirant trouver l'occasion d'exprimer quelques-unes des idées flatteuses que je me suis formées sur le sujet,

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Votre très humble serviteur,

WILLIAM SHEPPARD.

Président de la S. d'A. du Comté de Drummond.

Drummondville, 7 Février, 1852,

A Wm. Evans, écr., Secrétaire S. A. B. C.

MONSIEUR.—J'ai reçu, vendredi, 6 du courant, votre lettre, datée du 30 janvier dernier, par laquelle vous m'apprenez, qu'à une assemblée des Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, qui a eu lieu le 7 de janvier dernier, j'ai été nommé membre honoraire de cette Société, et invité à me trouver à Montréal, le 10 du présent mois.

Je suis fâché d'avoir à vous informer qu'obligé de garder la maison depuis six semaines, il m'est impossible d'avoir le plaisir de me trouver à l'assemblée. Cependant je n'oublierai pas l'honneur que m'ont fait messieurs les Directeurs, par leur obligeante invitation. Quoique je sois hors d'état d'assister à l'as-

semblée, je puis vous assurer que mon désir sincère sera toujours de faire tout ce qui dépendra de moi pour l'avancement et l'avantage de l'agriculture du Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

B. HOLMES.

Saint-Luc, 7 février 1852.

A Wm. Evans, Ecr., Secrétaire de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, Montréal.

MONSIEUR.—Je me hâte d'accuser réception de votre lettre du 26 du présent mois, reçue ce matin, et par laquelle vous m'informez qu'il doit se tenir, le 10 de Février prochain, en la Cité de Montréal, une Assemblée des membres de notre Société, qui y a convié les Présidents des Sociétés d'Agriculture de Comté, en les nommant Membres Honoraires. Vous me demandez en outre de faire connaître les suggestions que je puis avoir à faire.

En réponse, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous informer que, si ce n'était pas la saison rigoureuse de l'hiver, et si les moyens de communication, à cette époque de l'année, étaient plus faciles, je me ferais un devoir d'assister à ce congrès agricole, dont l'influence et les résultats peuvent être immenses pour le progrès et l'avancement de l'agriculture de notre pays. Mais je dois renoncer au désir d'être présent à cette importante réunion, et me contenter de vous adresser dans la présente lettre les remarques et suggestions que je ferais si j'y assistais.

Le Congrès Agricole devrait, selon moi, exprimer l'opinion et le désir de voir créer, par le Gouvernement ou par le Parlement, s'il est nécessaire, un Ministère de l'Agriculture avec un Département Spécial. Ce serait un moyen très effectif de mettre l'agriculture en honneur et de lui attirer de la part du gouvernement et de la législature cette attention soutenue qu'elle requiert impérieusement, puisqu'elle est incontestablement la base de notre prospérité matérielle, et que sans elle notre pays n'est plus rien. Inutile d'énumérer les devoirs et occupations d'un pareil ministère et d'un département de cette sorte; cela se conçoit suffisamment par l'expérience que l'on a

du fonctionnement des autres départements publics. Le nouveau Ministère d'ailleurs pourrait embrasser le commerce et l'industrie, si on le jugeait à propos, ces deux branches étant étroitement liées à l'agriculture.

Le Congrès devrait se prononcer encore en faveur de la création d'un Bureau d'Agriculture à Québec, ce bureau dépendant de la Société d'Agriculture du Bas-Canada. Ce serait un moyen puissant de donner à l'agriculture dans ce District, une impulsion qu'elle ne pourra pas recevoir de la Société-Mère, qui n'est pas suffisamment en état de connaître et d'apprécier tous ses besoins. Ce bureau d'agriculture fournirait l'occasion d'avoir à Québec une bibliothèque et un musée, d'y donner un cours de lectures publiques, durant l'hiver, d'y tenir des parties de labour en temps convenable et de la manière la mieux calculée pour promouvoir les intérêts des laboureurs ; en un mot, ce bureau, dont les pouvoirs seraient plus ou moins étendus, selon que le voudrait la Société-Mère, qui par son acte d'incorporation est autorisée à créer un semblable bureau, aurait pour effet immédiat de donner à la Société d'Agriculture du Bas-Canada un nouvel éclat et une plus grande renommée qui, aux yeux de quelques gens, sont peu de chose, mais qui, selon moi, contribuent toujours à donner plus d'autorité et d'importance et (par suite) de résultats utiles, au corps qui les reçoit.

Le Congrès Agricole devrait aussi se prononcer en faveur d'une ou plusieurs fermes-modèles, qui fussent centrales et d'un accès facile. Il ne faudrait pas que l'on eût à faire pour y parvenir une route de deux ou trois lieues en voiture, ce qui empêchera toujours les cultivateurs et même des amateurs de visiter un pareil établissement. Ces fermes devraient être à la proximité d'un chemin de fer, et n'être pas reléguées à une extrémité du Bas-Canada, dont, aux termes de l'acte d'incorporation de la Société, elles doivent servir les intérêts généraux. Si une paroisse ferme-modèle se trouve située, par exemple, dans le Comté de Saguenay, comment en profiteront les habitants du District de Montréal ? Si d'un autre côté, elle se trouvait placée à cinq ou six

lieues plus haut que Montréal, quel profit en retireraient les habitants du District de Québec ? S'il n'y a qu'une ferme-modèle, elle doit être placée près de Montréal, Trois-Rivières ou Québec, de telle sorte qu'on y parvienne en un quart d'heure. Il serait peut-être désirable qu'elle fût définitivement près des Trois-Rivières. Ce serait l'endroit le plus central et le plus judicieux, peut-être. Car comme tôt ou tard il doit être joint à cette ferme un Collège Agricole pour l'instruction des enfants de nos cultivateurs, l'accès en serait très facile pour les parents et les étudiants, tandis que la salubrité de l'endroit ne pourrait pas être contestée.

Je vois que je viens d'aborder la question de l'enseignement de l'agriculture. Je n'ai pourtant pas intention d'entrer dans de longs détails à ce sujet. Tout ce que je crois devoir remarquer, c'est que l'instruction, quelle qu'elle soit, devant être religieuse pour ne pas être immorale et impie, les élèves devant aussi être de différentes croyances religieuses, la proximité d'une ville pour le collège et la ferme, fournirait le moyen aux élèves de fréquenter les jours de fêtes religieuses et les dimanches, respectivement leurs Eglises, auxquelles ils seraient aussi respectivement conduits par leurs professeurs. J'ajoute que cette question de l'enseignement de l'agriculture ne peut manquer d'occuper beaucoup l'attention du Congrès Agricole ; car cet enseignement manque depuis trop longtemps, et pour le fonder en Canada, il ne serait pas juste qu'il fût laissé au zèle, au dévouement et au patriotisme d'un seul individu. Ce sujet devrait être tout spécialement recommandé à la sollicitude du Gouvernement et de la Législature, qui doivent en sentir l'importance.

La nécessité de pourvoir à la conservation de nos forêts, pour ne pas être privés plus tard de bois de chauffage et de bois de construction, est impérieuse et a été par moi signalée il y a deux ans, au Comité d'Agriculture, nommé par le parlement. Je crois néanmoins devoir la citer de nouveau pour qu'on ne la perde pas de vue.

Un journal signale de plus la création d'un haras comme fort utile. Personne n'en peut douter, quand on voit aujourd'hui si peu de nos bons, petits, mais vigoureux chevaux canadiens, pur sang. La suggestion est bonne, et devrait être autre chose qu'une lettre morte.

En terminant, il me semble, Monsieur, qu'il me sera bien permis d'exprimer le vœu que chaque année, dans la saison la plus convenable pour la majorité, la Société d'Agriculture du Bas-Canada convoque le Congrès Agricole, qui cette fois est une innovation, mais qui n'en continuera pas moins à être une des institutions les plus utiles et les plus patriotiques.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et
très obéissant serviteur,

HECTOR L. LANGEVIN,

Québec, 28 Janvier 1852.

QUÉBEC, 6. février 1852.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE.— Craignant de ne pouvoir communiquer avec la Société d'Agriculture du Bas-Canada en temps utile, je me suis adressé directement, en ma qualité d'un des Directeurs de cette Société, à l'Honorable A. N. Morin, pour demander au gouvernement de ne pas louer, comme cela était annoncé dans les Journaux, la *Ferme du Domaine de la Seigneurie de Notre-Dame des Anges*, située à la Canardière, près de Québec, mais de la réserver pour une Ferme-Modèle Provinciale. La terre en question est à moins d'une lieue de la Ville; on y parvient par un chemin magnifique. La terre est composée d'un terrain varié, propre à des prairies pour une partie et propre à la culture des grains et légumes, pour le reste. Elle contient deux cent soixante acres; le sol est d'une bonne qualité. Le fond appartient aux biens des Jésuites, administrés par le gouvernement.

Après ma communication officielle faite, j'ai eu une entrevue avec l'Honorable A. N. Morin qui me paraît, comme toujours, bien disposé à favoriser l'agriculture. Mais il me dit que le gouvernement n'a pas intention d'établir lui-même une ou plusieurs Fermes-Modèle provinciales. Il m'a donné clairement à entendre que toute Société d'Agriculture qui voudrait faire ici une Ferme-modèle, telle que je la propose, obtiendrait en toute probabilité l'appui et l'aide du gouvernement. Il a ajouté, toutefois que

cette terre appartenant aux biens des Jésuites, le gouvernement ne pouvait pas l'accorder gratuitement à notre Société, mais que notre Société pourrait la louer à l'encan public qui aura lieu le 14 du courant.

Je vous instruis de tout, M. le Secrétaire, pour que vous mettiez cette communication devant l'Assemblée des Directeurs, qui doit se tenir le 10 du courant. Le loyer actuel de cette terre est d'environ £70 par année. Je pense que notre Société n'aurait pas à payer plus de £80, dans tous les cas. Mais comme la terre est fort étendue, et qu'ici on paraît croire qu'une ferme moins considérable conviendrait mieux, la Société pourrait sous-louer la moitié de la ferme, ce qui peut se faire facilement, vu que le front de la terre est considérable. Le loyer alors serait peu de chose pour le reste, et avec l'aide que le gouvernement accorderait, en toute probabilité, le District de Québec se trouverait doté d'une Ferme-modèle comme il le désire depuis si longtemps.

Il serait temps en effet que l'action bienfaisante de notre Société se fit sentir dans ce District, et qu'il participât aux octrois législatifs. La Société a commencé l'automne dernier par une partie de labour; elle ne doit pas s'arrêter en si bon chemin. L'occasion est belle, si la Société veut en profiter. Je dois toutefois ajouter que j'ai bien eu soin de ne pas l'engager à l'avance en cette affaire; son action est parfaitement libre. Seulement, je demande que le sujet soit pris en considération, à l'assemblée du 10, et que vous ayez la bonté de m'informer du résultat.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant Serviteur,
HECTOR L. LANGEVIN.

WM. EVANS, Ecr., Secrétaire et Trésorier de
la Société d'Agriculture du Bas-Canada,
Montréal.

P. S.—La terre est située sur bord du fleuve; le bail doit être de 7 années. Si la Société se décide à la louer, cette Ferme-Modèle pourrait être sous la direction immédiate du Bureau d'Agriculture que, dans une autre communication, j'ai engagé la Société à établir à Québec.

H. L. L.

(TRADUCTION.)

Boston, 19 Février, 1852.

CHER MONSIEUR.—Je viens d'achever la lecture des procédés de votre Congrès, tels que publiés dans les journaux de Montréal, et qu'avec votre politesse accoutumée, vous avez eu la complaisance de me faire tenir.

Je remarque que ce plan d'un Congrès Agricole avait été incorporé dans une motion faite à une assemblée précédente de la Société, par le Major Campbell, qui, pour le dire en passant, a fait de son côté anglaise un *soc de charrue*, à quelque effet, et que le projet d'un *Musée Agricole* a été mis en avant par vous, à la même assemblée.

Maintenant, pour ne pas parler du brillant Mémoire de M. Taché, j'en viens à l'inappréciable Rapport de l'habile administrateur de la Ferme-Modèle de votre Société, qui paraît avoir été projetée à votre suggestion. Je ne puis, dans cette courte épître, tenter d'analyser ce document de main de maître, mais il me paraît résumer les grands principes de l'agriculture, et les appliquer à votre pays avec une aptitude et un succès admirables. Sans doute qu'il y a assez de génie et d'esprit public dans le Bas-Canada pour saisir les belles et grandes idées de ce monsieur. Tous les jours, on est forcé d'être témoin des triomphes de la littérature : ici, une leçon de prospérité pour un peuple entier vient d'une seule tête ; mais en amenant vos affaires agricoles à cette hauteur, votre Journal, ou plutôt, son habile Rédacteur, M. Evans, a rempli un rôle important, car je suis de près, depuis un nombre d'années, les labeurs de ce monsieur dans ce champs d'industrie sans prétention.

Je vois avec plaisir, parmi les minutes de votre Société, le nom de M. Walker, le digne Maire de Roxburg, et ex-président de la Société d'Horticulture de Massachusetts, comme Membre Honoraire. Vous n'auriez pas pu conférer cet honneur plus dignement ; car M. Walker est un monsieur de beaucoup de zèle et d'habileté dans toute œuvre paisible tendant au bien-être de ses concitoyens. Je vous remercie de l'envoi du Rapport du Surintendant de l'Éducation, que je viens de recevoir. Après l'avoir parcouru, je pourrai vous favoriser d'une observation ou deux, si je trouve qu'il répond à mon attente.

Ce monsieur servirait bien son pays, à ce que je crois, en aidant à mettre à effet les vues énoncées dans le rapport de M. Ossaye ; et pour ce qui est du Musée Agricole, je le regarderais comme le complément des vues de M. Ossaye. Quand l'ambition et l'énergie de votre province se seront enroulées tout de bon pour la cause de l'agriculture, il sera à propos qu'un lieu central soit choisi pour être comme un foyer, où les efforts concentrés de tous puissent être vus, sentis et appréciés.

À l'égard du *Yanhyisme* et des "notions"

que nous avons ici, je dois vous dire quelque chose de la "Seizième Assemblée du Club des Fermiers," qui a eu lieu, le 2 du mois dernier, à Germantown. Un monsieur y a expliqué la manière dont il tient ses comptes de ferme, et y a montré une carte de sa ferme, le tout basé sur le système des comptes de ferme en usage dans l'École Royale d'Agriculture de Prusse. Ce système est très simple, et je crois que vous en retirerez beaucoup d'avantage, si vos affaires agricoles étaient en beau chemin. Au moyen de ce système, un cultivateur peut connaître le profit comparatif qui lui revient de différentes branches de l'économie rurale, ce que chaque branche lui coûte, etc.

Ayant déjà donné à cette lettre une longueur impardonnable, je me réserve à parler des affaires de famille dans la prochaine, et demeure bien véritablement votre, etc. J.H.

A L. A. H. LATOUR, Ecuyer.

Plusieurs articles remis, faute de place, au prochain numéro.

RAPPORT D'AGRICULTURE POUR FÉVRIER.

Quoique le mois de Février nous ait donné quelques jours de beau temps, il a été généralement très froid jusqu'au 22, époque où nous avons déjà enduré trois mois et demi d'un hiver très rigoureux. Cette circonstance doit nous donner lieu d'espérer que le plus fort de l'hiver est maintenant passé, et que le printemps ne sera pas tardif. Dans un hiver rigoureux, comme celui-ci, il doit y avoir eu une grande consommation de bois et de fourrage ; mais quoique le prix du bois de chauffage soit élevé, celui du fourrage, particulièrement du foin et de la paille, est très bas et ne dédommage pas le producteur. Quand ces articles sont amenés de loin, ils ne paient pas même le prix du labeur, sans parler de l'usage de la terre. Il doit y avoir quelque défaut de conduite dans le système de culture, lorsqu'on est forcé de porter ces produits au marché, pour les vendre à si bas prix. Les cultivateurs ne devraient jamais vendre du foin ou de la paille à des prix qui ne paieraient que le travail. Il ne peut pas y avoir de plus mauvais plan que celui de conduire les produits du sol au marché, pour les y vendre au-dessous de ce qui serait un

prix raisonnable pour le travail. Comment la terre peut-elle être tenue en bon état dans de telles circonstances ? La moisson est enlevée du champ, qui reste nu, dépouillé de son produit, sans qu'il lui soit rien donné en retour. En tenant une conduite plus judicieuse, on éviterait ce système ruineux. On devrait garder chez soi le foin et la paille, plutôt que d'aller vendre ces produits au marché pour moins qu'ils ne coûtent, ou pour un prix qui ne rapporte aucun profit. On pourrait aussi les employer à nourrir le bétail et à élever des chevaux, et en retirer ainsi plus que ne donnent les présents prix du marché. On rendrait par là à la terre au moins une partie de ce qu'elle aurait donné. Quelques voies de plus qu'il n'en faut journellement sur les marchés, réduisent les prix au chiffre qu'il plaît à l'acheteur de donner. Tout cultivateur qui vend son foin, à moins de cinq à six piastres, s'il est de bonne qualité, et sa paille, à moins de trois à quatre piastres, les cents bottes, ne retire pas beaucoup de profit de la meilleure partie de sa terre, ou pour mieux dire, il emploie une partie de sa ferme pour fournir ces articles à ceux qui en ont besoin, sans recevoir rien de plus que ce qui peut rembourser ce qu'il en a pu coûter pour les couper, les serer, les transporter au marché, et pour la pesée. Ce tableau n'est pas chargé ; il représente les faits tels qu'ils sont. Au moment actuel, les prix moyens sont, pour le cent de foin, de dix à quinze schelins, au-dessous de ceux que nous avons donnés comme rémunérateurs, et pour la paille, les prix pour cent bottes sont de sept à dix schelins au-dessous de ce qu'ils devraient être. Comment des cultivateurs peuvent-ils prospérer, quand les choses en sont là ? On pourra nous dire que les prix sont souvent plus élevés que ceux que nous avons donnés, comme raisonnables ; mais ce n'est que quand la récolte a été chétive, jamais quand elle a été moyenne, ou ordinaire. Le foin vaut beaucoup plus pour la nourriture des bestiaux, qu'il ne se vend sur les marchés, si l'on en compare le prix à celui de l'avoine et d'autres grains. Ce sujet demande quelque chose de

plus qu'une considération, même sérieuse, de la part des cultivateurs. Il n'est peut-être pas de l'intérêt des consommateurs que le foin et la paille soient à des prix aussi réduits, mais nous ne pouvons pas les blâmer de les acheter à aussi bas prix qu'ils le peuvent. La faute en est aux producteurs, qui feront de 20 à 40 ou 50 milles avec un homme ou deux et une couple de chevaux, pour vendre la charge, ou les charges qu'ils amènent au marché, de 12s. 6d à 17s 6d, les cent bottes de foin, et de 10s. à 12s. les cent bottes de paille, et payer la pesée. Les autres produits de l'agriculture se vendent à des prix raisonnables, et dont les cultivateurs doivent être contents, en les comparant à ceux des mêmes produits dans les Îles Britanniques. Nous recommandons de nouveau aux cultivateurs de semer une proportion convenable d'orge, s'ils ont de la terre pour cela. Le prix de ce grain ne dépend pas entièrement des brasseurs et distillateurs canadiens, car il peut être exporté aux États-Unis et y trouver un marché avantageux. Malgré le droit élevé à payer pour l'exportation de l'orge aux États-Unis, il y en a passé une quantité considérable.

L'avoine et les pois rémunèrent, comme l'orge, mieux que le froment, et ces récoltes peuvent venir à perfection. Nous espérons qu'il nous arrivera directement des ports de la mer Noire, du blé pour semence, ce printemps. Il est nécessaire que la semence soit renouvelée fréquemment, car l'expérience a prouvé que ce blé dégénère ici, après avoir été semé quelques années successivement. Nous saisissons cette occasion pour mentionner que, dans ce que nous avons dit des espèces de blé que M. Boa a recueillies, l'année dernière, et dont il a laissé des échantillons, tant en grain qu'en paille, aux salles de la Société d'Agriculture, nous avons omis de dire qu'entre toutes ces variétés de froment, au nombre de dix, celle qui est connue sous le nom de blé de Webster, était la moins affectée, soit par la rouille, soit par la mouche à blé. Il est utile que ces faits soient connus, et nous sommes persuadé que cette variété de blé pro-

duira aussi abondamment que l'une quelconque de celles qui sont maintenant cultivées dans le Bas-Canada; mais quant à la qualité de la farine qu'elle donne, nous n'en pouvons pas parler avec connaissance de cause,

Les viandes de boucherie, la volaille, le beurre, le fromage se vendent assez cher, et d'après les présentes apparences, les prix de tous les produits agricoles, à l'exception du foin et de la paille, hausseront plutôt qu'ils ne baisseront.

Ce ne nous est pas chose aisée que de faire un rapport sur l'agriculture, à cette saison de l'année; c'est pourquoi, nous nous contentons de faire quelques suggestions qui pourront avoir plus tard leur utilité. Il nous paraît être à regretter que parmi les règles ou conditions des Sociétés d'Agriculture, il n'y en ait pas une portant que, quant aux prix offerts pour les fermes les mieux conduites, ils ne pourront être payés, ni même adjugés aux concurrents heureux, avant qu'ils aient donné un rapport général de la manière dont ils cultivent le sol, entretiennent les animaux, traitent la laiterie, &c. Ces rapports pourraient être publiés, et le pays retirerait quelque profit de l'argent donné comme prix. A la manière dont les choses se passent présentement, des prix sont adjugés et payés, et les raisons pour lesquelles ils le sont, ne sont connues que des juges et des concurrents heureux. Nous demanderons de quel avantage cette manière de procéder peut-être pour le pays en général? Les cultivateurs éloignés ignorent absolument quel mode de culture et de conduite a fait obtenir un prix pour la ferme dite la mieux tenue.

Tout agriculteur qui, au moyen de sa souscription, devient Membre d'une Société d'Agriculture, et plus particulièrement ceux qui se chargent de la diriger, contractent l'obligation de faire tout ce qui dépend d'eux pour l'avancement général de l'agriculture, et d'employer tous les moyens qui sont à leur disposition pour parvenir à cette fin. L'intérêt personnel, de secte, ou de classe, ne doit pas exercer la moindre influence, mais tout doit se faire en vue du bien public. Les cultivateurs

du Canada ont pour commencer, un excellent incanisme, dans nos lois touchant l'agriculture. Nous ne disons pas qu'ils ont tout ce qu'il leur faut, mais ils possèdent des moyens d'encouragement et de progrès, qui n'ont pas encore été employés pour le plus grand avantage, ou du moins aussi avantageusement qu'ils auraient pu l'être.

Plan du Musée Agricole et Industriel, proposé par L. A. H. LA ROU, Ecr.

Le Musée contiendra :

1^o Les divers Ustensiles et Instruments d'Agriculture faits et en usage dans ce pays, ainsi que ceux importés des autres parties du monde ;

2^o Des échantillons de grains, de graines, de plantes, de fourrages, de légumes, de fruits, de fleurs, du crû de notre province et de celui des divers pays ;

3^o Des échantillons de chaque espèce de terre, rocher, marbre, minéraux, mines (or, argent, cuivre, étain, plomb, charbon, etc.), bois, etc., des diverses localités ;

4^o Les objets de curiosité, animaux difformes, oiseaux, poissons et mêmes les insectes et vermines nuisibles à l'agriculture ;

5^o Les ouvrages qui traitent de l'Agriculture et des autres sciences appliquées à l'Agriculture, des cartes géologiques, agronomiques, topographiques, géographiques, astronomiques, etc., des dessins, des peintures, les portraits et bustes des agriculteurs et naturalistes célèbres, les journaux d'Agriculture des divers pays, en un mot, une Chambre de Lecture, une Bibliothèque du Cultivateur.

Ce Musée serait ouvert à tous les Cultivateurs qui viendraient à la ville, et serait un lieu où ils pourraient recourir pour faire des recherches, et se procurer des renseignements, en ayant les objets sous les yeux, et où ils pourraient recevoir et échanger des graines, grains et semences, et par là obtenir beaucoup d'avantage pour eux-mêmes, tout en contribuant à celui des autres.

Pour la *piqûre* d'une abeille ou d'une guêpe, appliquez de l'esprit de corné-de-cerf.

Au Rédacteur du Journal d'Agriculture.
MANUFACTURES DOMESTIQUES.

MONSIEUR.—Il n'y a pas de sujet qui doive intéresser davantage les agriculteurs canadiens, que l'établissement d'un marché domestique pour leurs produits : les prix ruineux auxquels se vendent nos grains, depuis que l'Angleterre a adopté le système de la liberté du commerce, et la certitude qu'il y a qu'elle ne reviendra pas à celui de la protection, doivent nous convaincre de la nécessité de nous évertuer pour parvenir à cette fin désirable. Il est maintenant évident que si le Canada doit prospérer sous les principes d'un commerce libre, ce doit être au moyen de son agriculture et de ses manufactures, et non, comme quelques-uns osent l'affirmer, par son commerce extérieur. Les facilités que nous avons en Canada pour établir des manufactures rendent la chose moins difficile qu'on ne le croit généralement. La constance, la sobriété, les habitudes industrielles et morales des Canadiens d'origine française, dont on peut obtenir le travail pour un tiers de moins que celui des Européens, les rendent particulièrement propres à cette fin ; surtout avec une puissance motrice illimitée, et la certitude que le chanvre, le lin et la laine pourraient être produits et manufacturés à des prix très réduits. Quelle grande difficulté trouverions-nous donc à fabriquer pour nous-mêmes les articles qui occupent activement l'Angleterre et les États-Unis, pendant que nous sommes oisifs six mois de l'année ? Il est inutile de nous dire que c'est le manque de capitaux qui nous en empêche ; si nous pouvons trouver de quoi payer nos énormes importations, qui, ces deux années dernières, se sont montées à plus du double de nos exportations, nous pouvons trouver de quoi élever des manufactures. Si la moitié de ce montant avait été employé à établir des manufactures, le résultat aurait été un marché permanent et avantageux pour toutes nos espèces de produits, des fonds prospères, et par tout le pays une prospérité comme nous n'en avons pas encore vu ; la balance du commerce serait autant en notre faveur qu'elle est maintenant contre nous, l'argent aurait été abondant, et tout intérêt producteur dans un état florissant. J'avoue qu'un pareil changement ferait présentement beaucoup de tort à plusieurs intérêts influents, mais qui ne se rattachent en aucune manière à la prospérité générale du pays, et ne doivent pas, conséquemment, être pris en considération, tandis qu'il nous délivrerait de la crise mercantile périodique qui suit la hausse et la baisse des

provisions sur le marché anglais, et des spéculations commerciales imprudentes en fait de marchandises. Pour faire voir les avantages que nos retireries de la production de matières brutes pour des étôles de laine, il suffit de considérer que nos cultivateurs vendent présentement leur foin à 15s. ou 17s. 6d. les 100 bottes ; plusieurs d'entre eux ont à faire vingt milles ; à se tenir sur le marché toute une journée, et souvent deux, et à payer la harrière, la pesée et leur dépense ; de sorte que la somme qu'ils remportent chez eux doit être une bagatelle, sans parler de la perte de temps, qui est chose importante. Cent bottes de foin, avec pour la valeur de 10s. de végétaux et de sel, peuvent hiverner quatre brebis de Southdown ou de Cotswold (deux races vigoureuses), qui donneront, au printemps :

| | |
|--------------------------------|---------|
| 24 lbs. de laine à 1s. 3d..... | £1 10 0 |
| 4 agneaux à 20s..... | 2 0 0 |
| | £3 10 0 |

La peine d'entretenir les moutons n'équivaudrait pas à celle de conduire le foin au marché, et la pâture serait plus que compensée par l'engrais pour la ferme. Ainsi, d'après un calcul modéré, le cultivateur recevrait £3 pour 100 bottes de son foin, enrichirait constamment sa terre, et augmenterait son produit et son troupeau. G.
 Rivière St. Pierre, 23 février 1852.

Qui va doucement va loin.—Si les hommes se contentaient d'amasser des richesses plus lentement, ils deviendraient riches plus sûrement. S'ils faisaient un usage raisonnable de leur argent, et ne l'employaient pas à bon compte, ou aveuglément, ils s'exposeraient moins à le perdre. Les profits excessifs sont toujours accompagnés de grands risques ; comme dans une lotterie où il y a de gros lots, il doit y avoir un grand nombre de billets blancs.

Maladie des oiseaux de basse-cour.—Lorsque les poules, ou les autres oiseaux de basse-cour sont atteints de la pépie, on prend le malade entre ses jambes et on lui ouvre le bec ; on gratte légèrement la pellicule avec une aiguille, on l'arrache et on la sépare de la langue, que l'on humecte d'une goutte de vinaigre, d'un peu de salive ou de lait bien butireux ; et on laisse l'oiseau sans lui donner à boire pendant un quart d'heure.

* Petite peau blanche qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, et particulièrement des poules, et qui les empêche de boire et de faire leur ordinaire.

Remarques faites durant le mois de Février,
par L. A. H. L.

1536.—22—La rivière est encore navigable pour les canots.

—28—La glace presque entièrement disparue.

1745.—L'hiver très-doux, deux pieds de neige seulement.

1790.—Durée de grands froids dans ce mois à Québec.—Le thermomètre marque :

Lundi 8, à 8 h. A. M..... 8

 midi..... 11

5 h. P. M..... —11

 minuit.... —22

Mardi 9, à 7 h. A. M..... —29

 1 h. P. M... —27

 2 h..... —16

 5 h..... —18

 11 h..... —27

Mercredi 10, à 1 h. A. M... —29

 7 h..... —32

 2 h. P. M... —10

 5 h..... —20

 minuit..... —13

Jeudi 11, à 1 h. A. M..... —22

 7 h..... —24

 2 h. P. M. — 5

 5 h..... — 7

 minuit..... —11

Vendredi 12, à 7 h. A. M... —12

 midi..... — 3

 minuit..... — 3

Samedi 13, à 7 h. A. M..... — 7

 2 h. P. M..... 11

1801—10—Le plus grand froid de l'année se trouve dans ce mois, à Québec, le thermomètre ne marque que..... —10.

1802—6— do do —20.

1806—17— do do — 8.

1809—Le plus grand froid à Québec, dans ce mois, a été de..... —23

1810— do do —22

1811— do do —12

1812— do do —26

1813— do do —13

1814— do do —16

1815— do do —14

1816— do do —16

1817— do do —24

1818— do do —20

1820—2—Le plus grand froid de l'année, à Chambly, se trouve dans ce mois, le thermomètre descend jusqu'à..... —28

1824—1— do do —23

1826—2— do do —27

1825—5—La glace est enfin prise et est seulement bonne devant l'île Ste. Hélène.

1830—20—Violent orage accompagné de

deux coups de tonnerre, dans le township de Leeds, à environ 50 milles de Québec.

1833—18—Il y eut un grand dégel semblable à celui du printemps, ainsi que le 19 du même mois.

1834—15—A 3 h. P. M., le tonnerre tombe à l'Assomption.

1831—Il tombe dans ce mois, à Montréal, 23.30 pouces de neige.

1832— do do 25,85

1833— do do 14,45

1834— do do 3,40

1835— do do 21,80

1836— do do 19,35

1837—7—Le plus grand froid de l'année, à Nicolet, se rencontre dans ce mois, le thermomètre est —24.

1842—15—Un seul pied de neige, le 16 il en tombe deux pieds.

1843—6—Tempête et neige depuis 4 h. du matin à 7 h. du soir.

—18—Tremblement de terre, la première secousse dans la nuit, la seconde à 4½ h., la troisième à 5 h. du matin.

1845—3—Le plus grand froid de l'année, à Nicolet, se trouve dans ce mois; le thermomètre marque —21.

—15—Tremblement de terre vers 10 h. du soir.

1847—15—Violent coup de vent du Nord-Est vers 6 h. du soir.

1852—28—Tempête et neige depuis 10 h. A. M. à 4 h. A. M. du jour suivant.

—29—Vent violent du Nord-Est qui dure toute la journée.

Errata.—Dans les dernières remarques du mois de janvier, page 46, année 1835, au lieu de : Il y a un peu de glace cet hiver à Québec, lisez : Il y a un pont de glace cet hiver à Québec. Même page, année 1838, au lieu de : vent violent que dans presque, &c., lisez : vent violent qui dure presque, &c. Même page, année 1840, il faut le signe—(moins) devant chaque nombre des degrés du thermomètre.

Page 47, tableau des comparaisons, année 1852, colonne de pluie, au lieu de : 29, lisez : 2.

Page 47, à la suite des remarques de l'année 1844, lisez les suivantes :

1843—20—Le doux temps a duré jusqu'au vingt; on a labouré à Rimouski, à l'île aux Coudres, &c. On a fait du Sucre d'érable à Ste. Anne. Les moulins à scies ont scié pendant 15 jours, à Ste Anne.

1844.—Le pont entre la Pointe-Levi et Québec est pris jusqu'à St. Michel; et chose inouïe, un pont de glace s'est aussi formé entre St. Thomas et l'île aux Grues.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES,

FAITES À MONTRÉAL DURANT LE MOIS DE FÉVRIER, 1852, AVEC DES REMARQUES SUR LES CHANGEMENTS DE L'ATMOSPHÈRE,

PAR L. A. HUGUET LATOUR,

Membre des Sociétés d'Histoire Naturelle, d'Horticulture de Montréal, d'Agriculture du Bas-Canada, etc.

Membre Correspondant de la Société d'Horticulture de Massachusetts, etc.

| Date. | Lune. | Jours. | Thermomètre. | | | Baromètre. | | | Direction des vents. | | | Variation de l'atmosphère. | | | Remarques. | | | | | |
|-------|-------|-----------------------|--------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|----------------------|-----------|-----------|----------------------------|-------------|-----------|------------|--------|--------|--------|--------|---------|
| | | | 8 h. A.M. | 1 h. P.M. | 6 h. P.M. | 8 h. A.M. | 1 h. P.M. | 6 h. P.M. | 8 h. A.M. | 1 h. P.M. | 6 h. P.M. | 6 h. P.M. | 12 h. MIDI. | 8 h. A.M. | beau. | pluie. | neige. | grêle. | tonne. | éclair. |
| 1 | | Dimanche | 16 | 17 | 15 | 29.92 | 29.70 | 29.92 | N. E. | N. E. | N. E. | neige | neige | neige | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 2 | | Lundi | 11 | 17 | 16 | 29.87 | 29.84 | 29.89 | O. | O. | O. | clair | clair | clair | 1 | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 3 | | Mardi | 15 | 20 | 20 | 29.80 | 29.77 | 29.70 | O. | S. O. | S. O. | nuag. | clair | nuag. | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 4 | | Mercredi | 27 | 30 | 29 | 29.47 | 29.30 | 29.32 | S. | S. | S. | nuag. | nuag. | nuag. | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 5 | ☉ | A 1 h. 15 m. du matin | 35 | 41 | 40 | 29.38 | 29.43 | 29.32 | O. | O. | O. | nuag. | clair | couv. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 6 | | Vendredi | 30 | 39 | 36 | 29.60 | 29.58 | 29.50 | S. | S. E. | S. E. | nuag. | clair | clair | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 7 | | Samedi | 35 | 36 | 30 | 29.10 | 29.24 | 29.36 | O. | O. | O. | nuag. | nuag. | couv. | ... | ... | 1 | 1 | ... | ... |
| 8 | | Dimanche | 11 | 20 | 21 | 29.88 | 29.84 | 29.85 | O. | N. O. | N. O. | nuag. | nuag. | nuag. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 9 | | Lundi | 26 | 33 | 31 | 29.10 | 29.61 | 29.69 | S. O. | S. | S. | nuag. | nuag. | nuag. | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 10 | | Mardi | 29 | 44 | 40 | 29.77 | 29.74 | 29.70 | S. O. | S. | S. | nuag. | clair | nuag. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 11 | | Mercredi | 39 | 43 | 40 | 29.10 | 29.07 | 29.12 | S. | S. E. | S. E. | pluie | pluie | neige | ... | 1 | 1 | ... | ... | ... |
| 12 | ☾ | A 8 h. 21 m. du soir | 29 | 30 | 19 | 29.15 | 29.15 | 29.30 | S. O. | S. O. | S. O. | neige | nuag. | neige | ... | 1 | 1 | ... | ... | ... |
| 13 | | Vendredi | 6 | 10 | 8 | 29.80 | 29.81 | 29.90 | O. | N. O. | N. O. | clair | clair | clair | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 14 | | Samedi | 3 | 15 | 14 | 29.98 | 29.97 | 29.98 | N. O. | S. O. | S. O. | clair | clair | clair | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 15 | | Dimanche | 3 | 19 | 18 | 29.90 | 29.73 | 29.70 | S. E. | N. E. | N. E. | nuag. | nuag. | couv. | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 16 | | Lundi | 24 | 20 | 0 | 29.22 | 29.22 | 29.30 | S. O. | O. | O. | clair | clair | clair | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 17 | | Mardi | -5 | 10 | -2 | 29.00 | 29.08 | 29.23 | O. | O. | O. | clair | clair | clair | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 18 | | Mercredi | -6 | 0 | -3 | 29.00 | 29.08 | 29.66 | N. O. | N. O. | N. O. | nuag. | clair | nuag. | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 19 | ☉ | A 2 h. 33 m. du matin | -10 | 5 | -4 | 30.31 | 30.35 | 30.53 | N. O. | N. O. | N. O. | clair | clair | clair | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 20 | | Vendredi | -2 | 13 | 4 | 30.55 | 30.47 | 30.50 | S. | S. | S. | clair | clair | clair | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 21 | | Samedi | -1 | 20 | 18 | 30.31 | 30.17 | 30.10 | S. O. | S. | S. | clair | clair | clair | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 22 | | Dimanche | 17 | 30 | 26 | 29.66 | 29.44 | 29.40 | N. E. | N. E. | N. E. | nuag. | nuag. | nuag. | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 23 | | Lundi | 31 | 40 | 32 | 29.30 | 29.22 | 29.14 | O. | N. E. | N. E. | neige | neige | nuag. | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 24 | | Mardi | 26 | 31 | 30 | 29.91 | 29.18 | 29.16 | O. | O. | O. | nuag. | nuag. | neige | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 25 | | Mercredi | 36 | 37 | 29 | 29.83 | 29.82 | 29.96 | S. O. | S. O. | S. O. | nuag. | nuag. | nuag. | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 26 | | Jeudi | 10 | 14 | 8 | 30.74 | 30.77 | 29.80 | N. O. | O. | O. | clair | clair | clair | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |
| 27 | | Vendredi | 6 | 13 | 8 | 30.14 | 30.14 | 30.16 | N. O. | O. | O. | clair | clair | clair | 1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| 28 | | A 5 h. 40 m. du matin | 11 | 29 | 17 | 30.44 | 30.00 | 30.00 | N. E. | E. | E. | couv. | neige | neige | ... | ... | 1 | 1 | ... | ... |
| 29 | | Dimanche | 14 | 17 | 10 | 29.50 | 29.68 | 29.84 | N. O. | O. | O. | clair | clair | clair | ... | ... | 1 | ... | ... | ... |

COMPARAISON DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

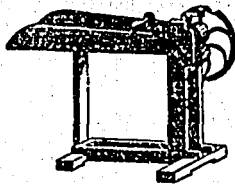
FAITES À MONTRÉAL DURANT LE MOIS DE FÉVRIER POUR LES SEPT DERNIÈRES ANNÉES

| Années. | Thermomètre. | | Baromètre. | | Vents. | | | | | Atmosphère. | | | | | | | | | | |
|---------|--------------|-----------|-------------|----------|-------------|-------|-----|-------|-----|-------------|-----|-------|-------|--------|--------|--------|--------|---------|-----|-----|
| | Maximum | Minimum | Maximum. | Minimum. | N. | N. E. | E. | S. E. | S. | S. O. | O. | N. O. | beau. | pluie. | neige. | grêle. | tonne. | éclair. | | |
| 1845 | 46 | -17 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | |
| 1846 | 38 le 3 | -16 le 1 | 30.50 le 16 | ... | 28 99 le 3 | 11 | ... | ... | ... | 1 | 10 | 21 | ... | 16 | ... | ... | ... | ... | ... | |
| 1847 | 30 le 5 | -8 le 1 | 30.90 le 3 | ... | 29.46 le 21 | 10 | 14 | ... | 1 | 7 | 40 | 12 | 14 | 17 | 2 | 2 | 2 | 13 | ... | ... |
| 1848 | 56 le 23 | -9 le 23 | 30.28 le 13 | ... | 29.60 le 0 | 14 | 6 | 2 | 2 | 3 | 38 | 18 | 9 | 13 | 1 | 1 | ... | ... | ... | ... |
| 1849 | 42 le 28 | -17 le 17 | 30.50 le 21 | ... | 29.24 le 9 | 35 | ... | 11 | 3 | 4 | 17 | 3 | 11 | 1 | 1 | 4 | 16 | ... | ... | ... |
| 1850 | 41 le 26 | -18 le 6 | 30.02 le 6 | ... | 29.32 le 15 | 14 | ... | 5 | 9 | ... | 10 | 6 | 34 | 3 | 11 | 1 | 1 | ... | ... | ... |
| 1851 | 44 le 15 | -20 le 8 | 30.70 le 3 | ... | 29.15 le 15 | 14 | ... | ... | ... | ... | 31 | 11 | 9 | 19 | 16 | 8 | 9 | ... | ... | ... |
| 1852 | 41 le 10 | -10 le 19 | 30.55 le 20 | ... | 29.02 le 25 | 2 | ... | 6 | 2 | 6 | 11 | 11 | 37 | 12 | 12 | 3 | 15 | ... | ... | ... |

COMPARAISON DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES AU BASSIN DE CHAMBLY, DURANT LE MOIS DE FÉVRIER, POUR SEPT ANNÉES.

| 1820. | | 1821. | | 1822. | | 1823. | | 1824. | | 1825. | | 1826. | |
|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|-------|------|
| Max. | Min. | Max. | Min. | Max. | Min. | Max. | Min. | Max. | Min. | Max. | Min. | Max. | Min. |
| 47 | -28 | 45 | -7 | 45 | -11 | 44 | -20 | 51 | -23 | 47 | -10 | 42 | -27 |



MAGASIN AGRICOLE

Le Soussigné a constamment à vendre des Echantillons de différentes sortes d'Instruments Aratoires, parmi lesquels on trouvera des Charrues, Cultivateurs, Semoirs, Coupe-pailles, ou Tranchoirs, Egrenoirs, Charrues à Sous-sol, Coupoirs, Barattes à Thermomètre, Herse, etc., etc. Attendu, à l'ouverture de la navigation, un grand assortiment de Bêches et Pelles à trempé d'acier, Houes et Fourches à Foin et Fumier, de même, etc., etc.

Agent pour la vente de l'Extirpateur, ou Arrache-Souches, de St. Onge.

P. S. Toutes sortes d'Instruments Aratoires fournis à commande, aux prix les plus raisonnables.

GEORGE HAGAR.

No. 103, Rue St. Paul,

Montréal, 1er Avril, 1855.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Bureau et Bibliothèque, No. 25, Rue Notre-Dame
Montréal.

Au-dessus du magasin de M. George Shepherd, Grenetier de cette Société.

Le Secrétaire et Trésorier de la Société se tient tous les jours au Bureau, depuis dix heures jusqu'à une heure.

La Bibliothèque possède déjà quelques-uns des meilleurs ouvrages sur l'agriculture; comme aussi, les Transactions des Sociétés Royales d'Agriculture d'Ecosse et d'Irlande, le *Farmer's Magazine*, de Londres, les Transactions de la Société d'Agriculture d'Etat, de New-York, et plusieurs autres Journaux d'Agriculture Anglais et Américains, reçus régulièrement. On peut avoir, au Bureau, les Journaux d'Agriculture et Transactions de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, tant en Anglais qu'en Français, depuis le commencement, en 1848, jusqu'au temps présent.

Toutes communications ou lettres ayant rapport aux Journaux d'Agriculture, depuis le 1er de Janvier courant, doivent être adressées, *affranchies*, à Wm. Evans, Secrétaire de la S. d'A. du B. C., et Rédacteur des Journaux d'Agriculture.

Les Membres de la Société d'Agriculture du Bas-Canada sont respectueusement priés de payer immédiatement leurs souscriptions annuelles.

Wm. EVANS,

Secrétaire et Trésorier S. A. B. C.

1er Janvier, 1852.

Des exemplaires du Traité d'Evans sur l'Agriculture, et des volumes supplémentaires, tant en Anglais qu'en Français, sont à vendre au Bureau de la Société, ainsi que des livraisons complètes du Journal d'Agriculture du Bas-Canada; pour les années 1844, 1845 et 1846.

IMPORTANT POUR LES CULTIVATEURS.

Le soussigné a à vendre les Graines et Semences suivantes:—

7,000 lbs. de Graine de Trèfle Rouge de Hollande,
1,000 do. do. do. do. de France,
3,000 do. do. do. do. Blanc de Hollande,
500 do Navets de Suède à collet pourpre de

Shirony,

500 do. do. do. d'Est Lothian,

200 do. do. do. amélioré de Laing,

Les variétés de Navets ci-dessus garanties franches.

400 lbs. Mangel-Wurtzel,

100 do. Betterave à Sucre de France,

200 do. Navet Jaune d'Ordeon,

200 do. Navets Blancs ronds,

200 do. Carotte Blanche des Champs de Belgique

200 do. do. d'Astringasor,

200 do. do. Orangée longue,

100 do. do. de Surry do.

La Graine de Carotte est du crû du Canada, et provient du semis du soussigné.

—DE PLUS,—

Son approvisionnement ordinaire de Graines de Jardin, d'Angleterre et de France.

GEORGE SHEPHERD.

Pépiniériste et Grenetier de la Société d'Agriculture du Bas-Canada.

1er Mars, 1852.

MACHINES A ARRACHER LES SOUCHES

OU

L'EXTIRPATEUR ST-ONGE PATENTÉS.

Le Soussigné ayant inventé un EXTIRPATEUR ou ARRACHE-SOUCHE, dont il s'est assuré le privilège exclusif d'en fabriquer et d'en vendre dans la Province du Canada, croit devoir le recommander particulièrement aux cultivateurs comme instrument d'une grande puissance, le plus expéditif et le plus économique inventé jusqu'à ce jour. Il exécutera ponctuellement toutes commandes qu'on voudra bien lui faire tenir.

L'on peut voir et se procurer aussi cet Extirpateur à Montréal, chez M. George Hagar, rue St. Paul; à Québec, chez M. T. Atkins, *Weightings House*, quai d'Orléans; Village de St. Léon, au Dr. Lassiseraye.

Les personnes qui désireraient acheter des droits de Township, Comté ou District, pourront le faire en s'adressant au soussigné ou au Dr. Lassiseraye.

Montréal, Juin, 1850.

N. ST. ONGE.

MOULIN A PLATRE DE QUEBEC.

Les Soussignés ayant fait construire un MOULIN à mû par la vapeur, sur la rue St. Paul, pour la fabrique du PLATRE propre à l'agriculture, aux bâtisses, *moulanges*, etc., sont maintenant prêts à remplir toutes commandes qu'on voudra bien leur faire.

Ils garantiront leur PLATRE de la meilleure qualité possible fait avec les plus grands soins sous la direction de M. AUGUSTIN DANIEL, bien connu par sa longue expérience dans cette branche.

METHOT, CHINIC, SIMARD & Cie.

Québec, 6 Février 1851.

MONTRÉAL:—Des Presses à vapeur de JOHN LOVELL,
Rue St. Nicolas.

M. BIBAUD, TRADUCTEUR.